

GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE
PROGRAMME



COMMUNE DE WORMHOUT
CANTON DE WORMHOUT

Commune de Wormhout

Préambule

Question - Objectifs

Méthode

Analyse partagée du territoire

Présentation

Le contexte du Schéma Directeur de la Région Flandre-Dunkerque
Le contexte local

Plan de gestion spécifique

La situation actuelle
Les projets
Thèmes génériques

Mise en place des actions

Une action, un partenaire

Le programme F.A.C.V.

Education et participation

Annexes

Faire émerger une lecture partagée du territoire dans le but d'aider les élus à affiner les bases d'une politique locale de valorisation du cadre de vie est l'objectif poursuivi par le C.A.U.E. à l'occasion de la demande formulée par la commune de Wormhout. Mettant au service de cette ambition ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en milieux naturels, le C.A.U.E. a proposé aux élus locaux une démarche dont la synthèse est transcrite dans le présent document.

Le positionnement de la réflexion répond aux finalités

- **de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 qui exprime l'intérêt public du cadre de vie comme expression de la culture et définit les attentes du conseil auprès du décideur, de la sensibilisation des acteurs et de la participation de la population pour le développement de la qualité.**
- **de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique du 12 juillet 1985 qui organise la démarche du projet afin de garantir l'objectivité des choix dans la relation entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.**

Question

La ville de Wormhout est traversée par plusieurs routes départementales dont une à grande circulation.

Elue en 1995, l'équipe municipale s'est engagée à améliorer la sécurité de tous les usagers des voies publiques.

Cet engagement se traduira par des mesures concrètes sur les voies, aires de stationnement et leur environnement. La place du Général de Gaulle cristallise beaucoup de difficultés et d'enjeux. Questionnés sur le sujet, les services de la D.D.E. ont entamé une réflexion montrant l'ensemble des fonctions urbaines en jeu et la charge symbolique du site.

Convaincue de la pertinence de cette nouvelle échelle d'investigation, la commune de Wormhout utilise légitimement l'outil F.A.C.V., proposé par le Conseil Général du Nord.

Objectifs

Il s'agit dans la présente mission d'apporter une réponse précise à l'attente sécuritaire communale, pour le centre. Enrichie de la prise en compte des diverses fonctions urbaines du site (cf. document D.D.E.), cette réponse sera également nourrie d'une analyse plus vaste couvrant l'ensemble du territoire communal.

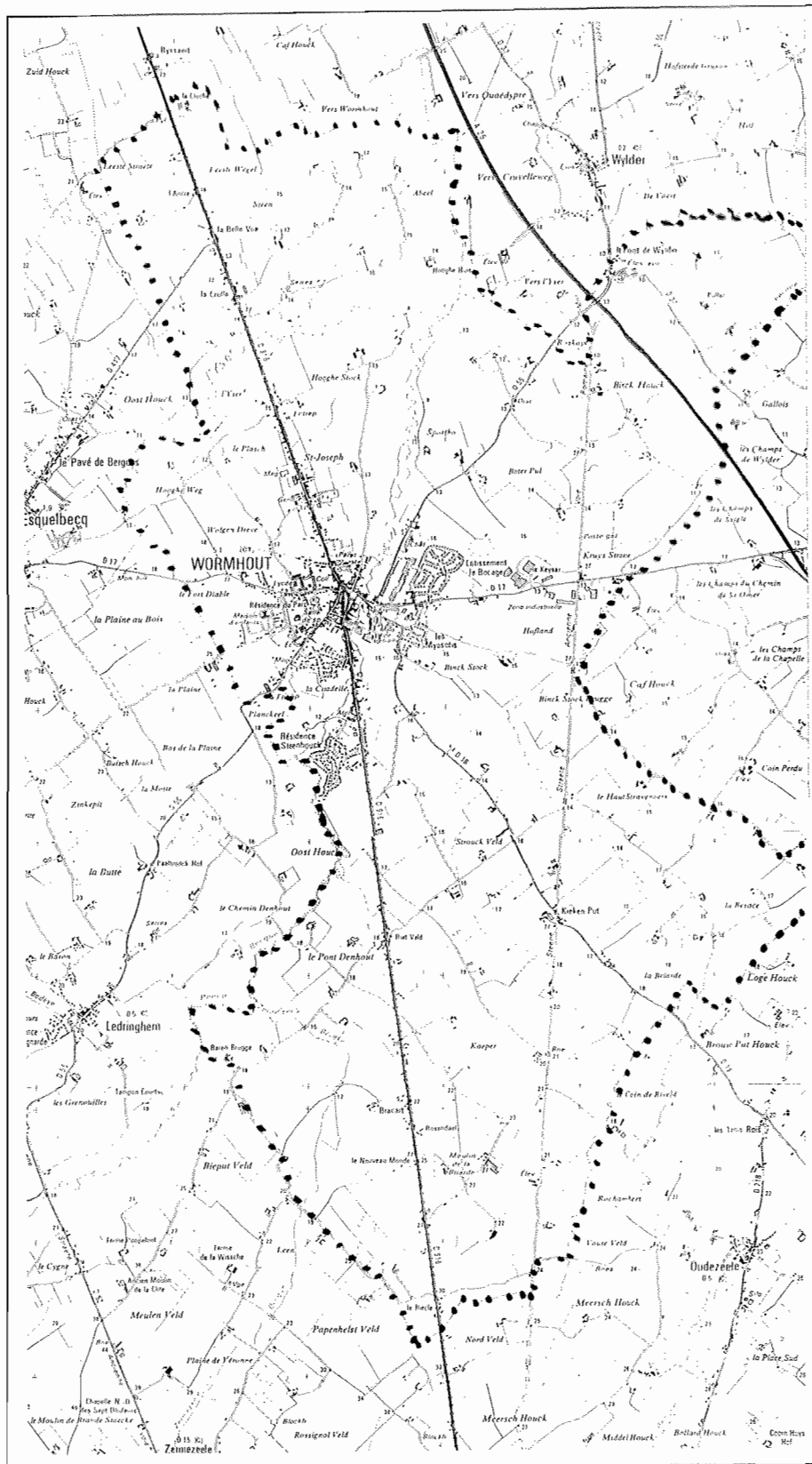
Plus qu'un travail sur une connaissance spécifique, c'est une approche transversale, plus qu'une action sur l'embellissement ponctuel, c'est une découverte du sens de l'environnement naturel et culturel.

Les acquis de cette réflexion favorisent de dialogue avec la population, les usagers, mais permettent également de s'accorder avec les partenaires du développement local.

Méthode

Outil de gestion de l'ensemble du territoire communal, le fruit de cette étude s'attachera à rendre plus commode le travail du maître d'ouvrage.

A part l'espace du centre, pour lequel un projet est nécessaire, l'attention qualitative de l'équipe municipale se traduira plutôt à travers la série de thèmes génériques contenus dans ce programme.



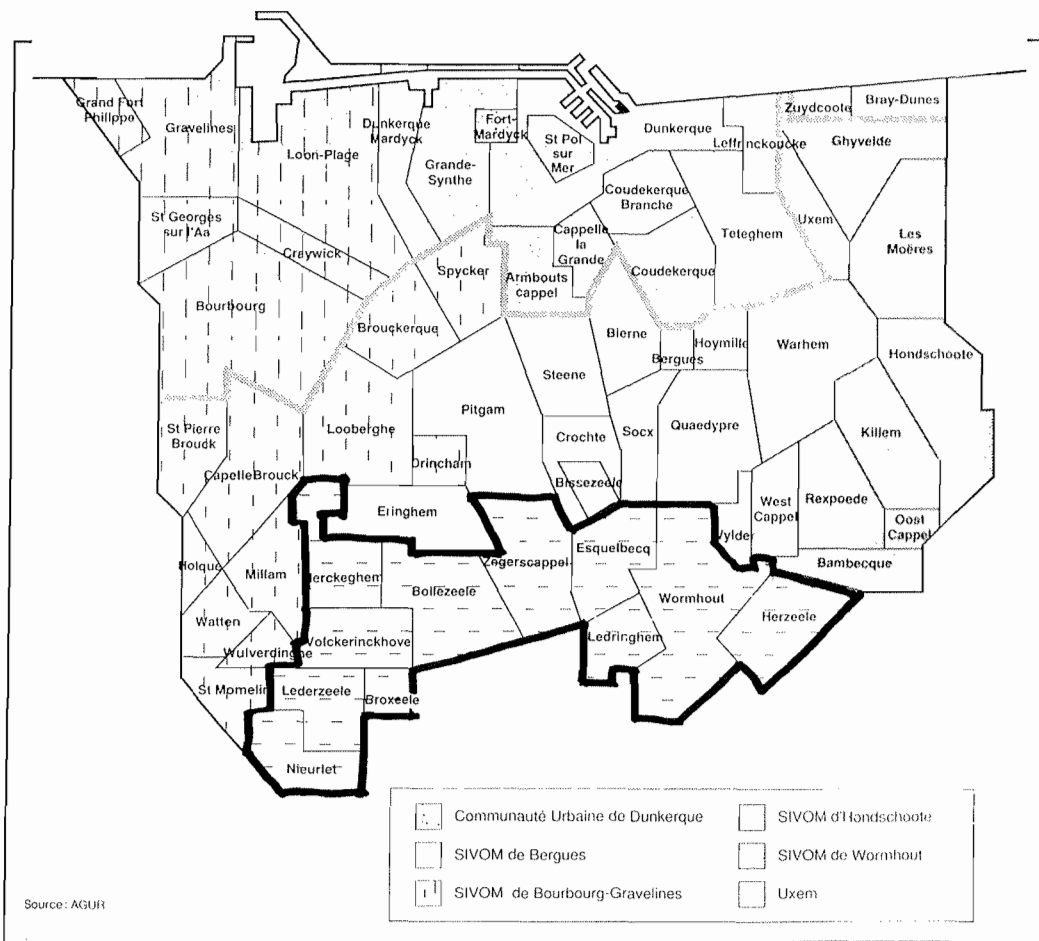
Limites communales d'après carte I.G.N. 1/25000

Présentation

Contexte du Schéma Directeur de la Région Flandre Dunkerque

Enjeux

Le Schéma Directeur couvre une population d'environ 270000 habitants, répartis dans 61 communes. Les 18 communes côtières en accueillant près de 90 %. Les 43 communes de l'arrière pays ont connu depuis les années 70, une forte périurbanisation qui s'est traduite à Wormhout par le caricatural lotissement du bocage. Les 4 S.I.V.O.M. ruraux trouvent aujourd'hui une traduction nouvelle à travers les communautés de communes dont celle de l'Yser (financier de l'étude) calée sur les limites du canton de Wormhout.



Le S.D.A.U. de la Région Flandre Dunkerque vise à préserver la "ruralité" des communes de Flandre maritime intérieure en tenant compte des nouveaux besoins exprimés par la population influencée par l'agglomération dunkerquoise.

La satisfaction de ces besoins en équipements nécessite un renforcement des bourgs, de plus en plus pivot de la zone rurale.

Les équipements communaux de Wormhout traduisent son rôle de centralité qui sera évoqué plus avant sous le terme de "vie publique", calée sur la notion d'aire d'influence.

La ruralité est également présente à travers la promotion du tourisme vert basé sur la pratique de loisirs de plein air et sur la découverte gastronomique, historique et culturelle. Les actions nécessaires concernent :

- la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine naturel et bâti,
- la mise en valeur du caractère architectural typiques des bourgs et villages flamands,
- la création d'itinéraires de randonnées, et leur valorisation par des accompagnements paysager et informatif.

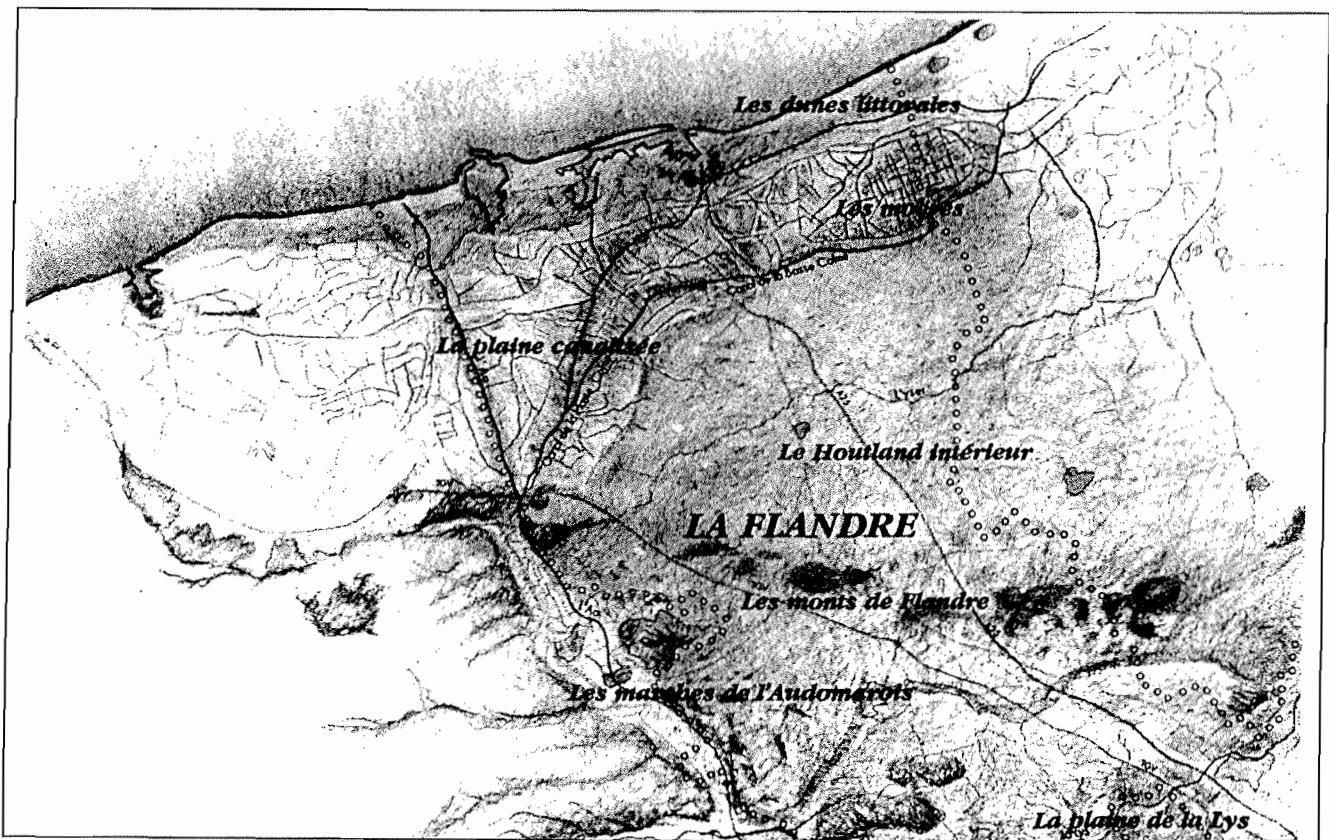
Le S.D.A.U. met également en relief le renforcement de zones d'activités autour des bourgs ruraux, régulé et équilibré par les structures intercommunales (cf. Bourbourg, Bergues/Biernes, Hondshoote et Wormhout).

Paysages

Au coeur ou le coeur de l'Houtland, Wormhout ponctue cette entité paysagère, bordée au sud par les Monts de Flandre et les Marches de l'Audomarois.

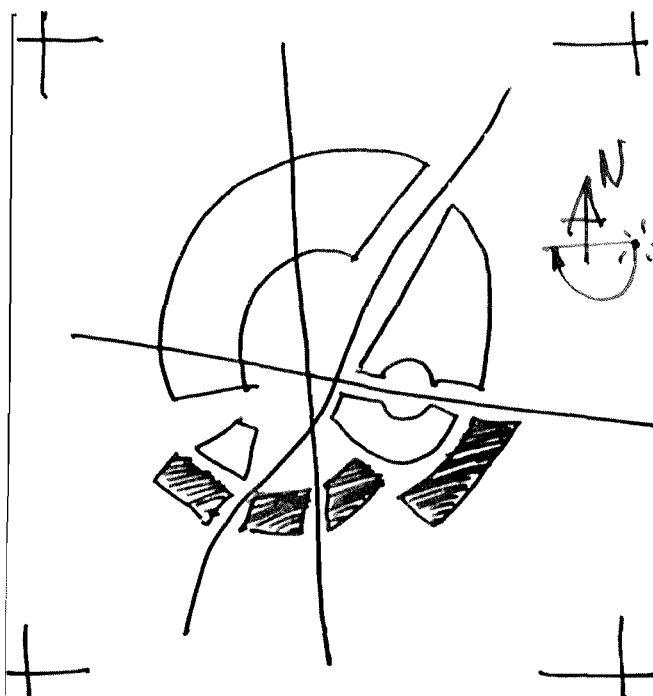
Représentative par sa grande taille, du Grand Paysage de la Flandre Intérieure, l'Houtland perd progressivement son traditionnel système de haies brise-vent qui marquait son paysage. Les remembrements et l'évolution des pratiques agricoles en sont la cause.

Cette ouverture de plus en plus grande affirme le contact entre le bâti des bourgs et les parcelles agricoles sans même être troublé par la discrétion de l'Yser et des multiples becques.



□ La ville se développe rapidement (+ 44% de 1968 à 1975) dans les années 70, sous des formes autonomes, en marge de la structure urbaine d'origine. Les lotissements croissent de manière épars.

Si la demande en logement reste forte, l'heure est à l'aboutissement des secteurs construits plutôt qu'à la création de nouvelles entités. Les lotissements en cours assurent maintenant la liaison avec le réseau viaire primaire et s'étendent sur la couronne Sud du bourg.



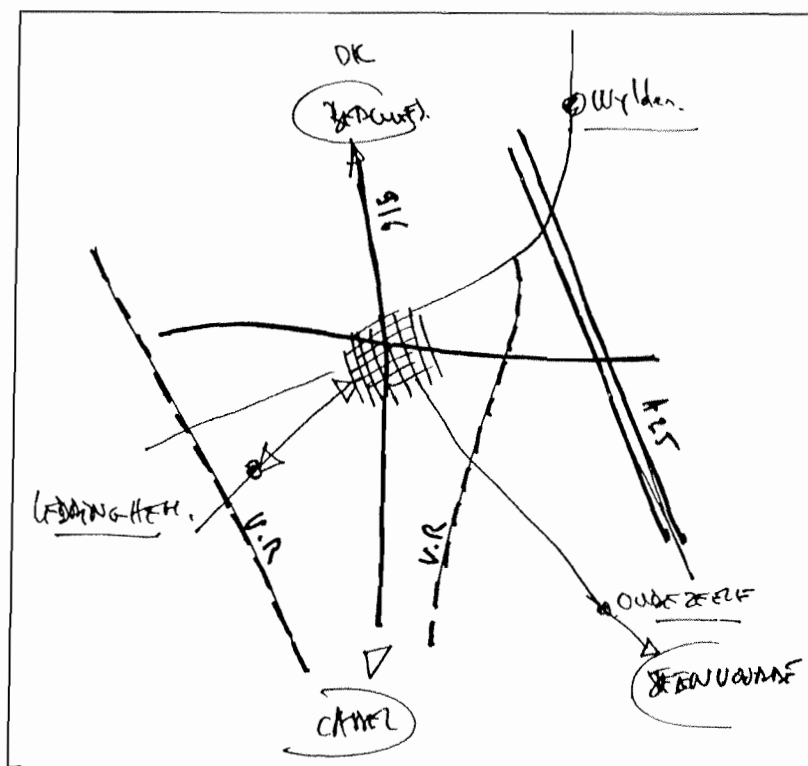
L'achèvement de l'échangeur d'Herzeele réactive l'intérêt du secteur vis-à-vis de la frange littorale tant pour le domaine résidentiel que pour celui des activités.

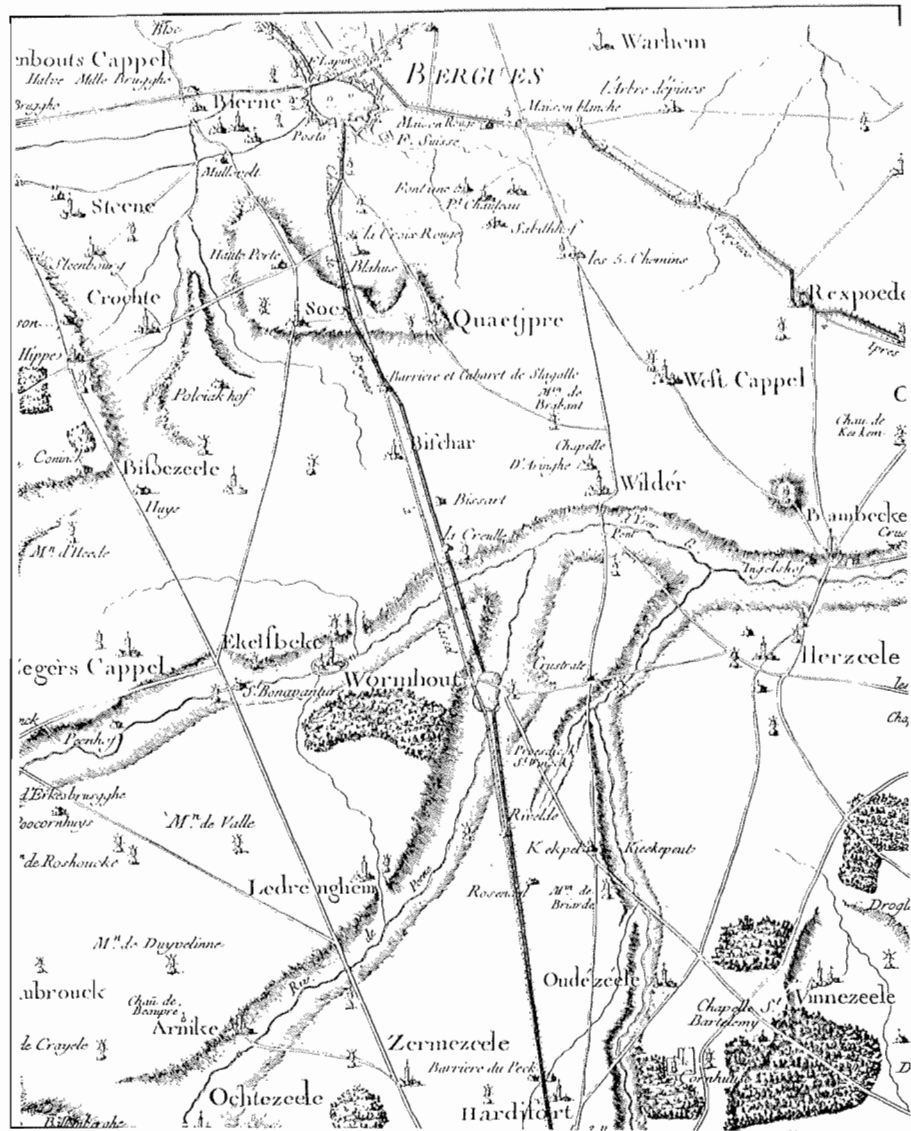
□ Rayonnantes depuis le mont Cassel, les voies romaines du Nord encadrent la commune de Wormhout.

Au 18ème siècle, l'actuelle route départementale 916 taille sa place dans le bourg et épargne de justesse l'Eglise Saint Martin.

La prédominance des liaisons Nord/Sud, confortée par l'autoroute A25, s'accroît aujourd'hui par l'abandon de la gare S.N.C.F. d'Esquelbecq et le maintien de celles de Bergues et Cassel.

Cette structure viaire se complète d'un réseau intercommunal, plus proche de la vie quotidienne des habitants vers les communes de Wilder, Ledringhem et Oudezeele dans cadre d'un partenariat assidu.





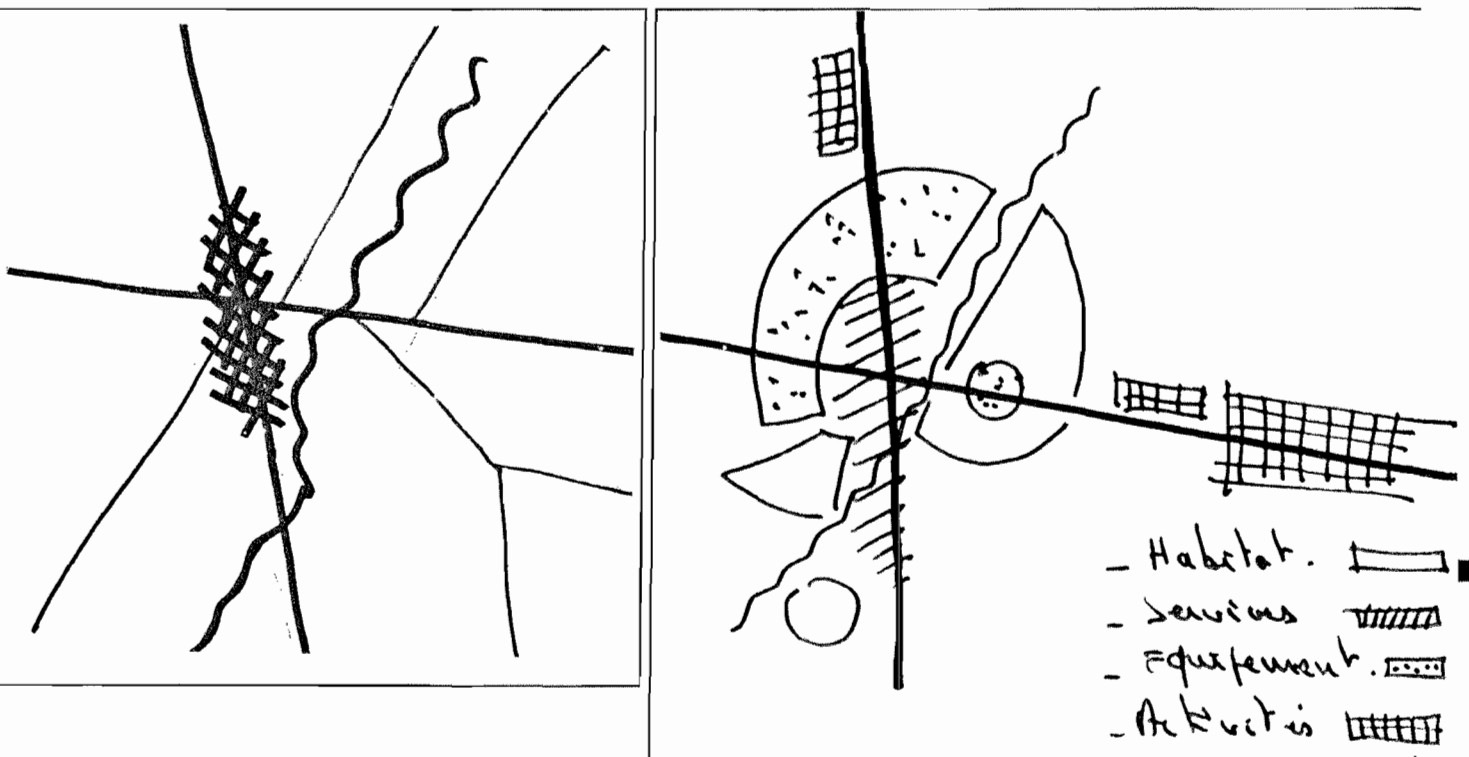
Plan de gestion spécifique

La commune de Wormhout répond à ces attentions et volontés partagées, à partir des caractéristiques précises de son territoire.

Situation actuelle

Toujours tentée par un développement étiré le long des voies, la commune s'organise toutefois de manière centrale, à partir du carrefour Nord/Sud - Est/Ouest. Rappelant sans cesse le contexte rural de la commune, la Peene Becque apporte la nature au cœur du bourg en une magnifique et enviable diagonale, affirmant à cette occasion sa propre logique face à celle du réseau routier.

Appuyé sur un réseau viaire étoilé de forte densité, l'ensemble bâti se développe en quartiers spatialement isolés. L'histoire et la succession des projets créent des affectations dominantes, équipements, logements, services et activités, toutefois sans exclusive préjudiciable à la vie communale.

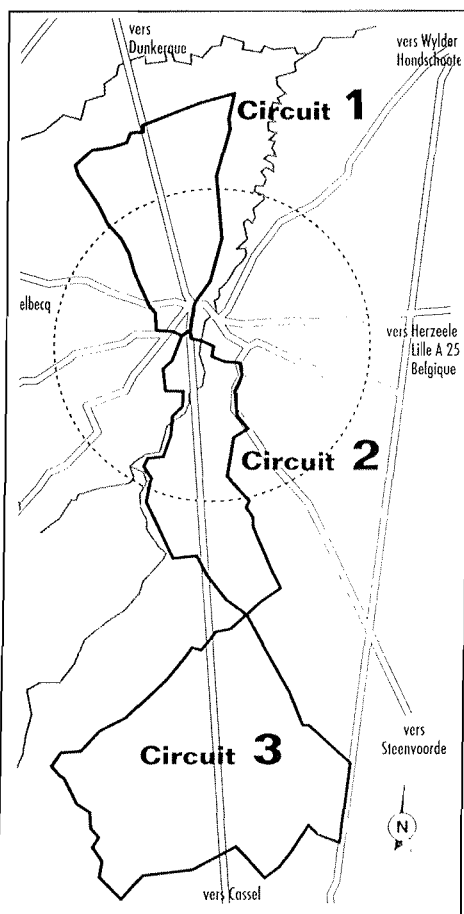


Ces éléments structurants font l'objet d'une grande attention de la part de la commune.

La Peene Becque est convoitée, courtisée par les parcs et lotissements au Sud Ouest. Des opérations de nettoyage mobilisent la population afin de la rendre encore plus attractive (180 élève de l'I.S.A. de Lille).

Le réseau routier reste quant à lui, une lourde charge financière bien que les travaux d'investissement soient maintenant de la compétence de la Communauté de Communes de l'Yser.

La programmation de ces travaux se fait en concertation avec le S.I.A.N. en charge d'un programme pluriannuel d'assainissement.



Les programmes de logements se réalisent en extension des programmes achevés, les équipements se peaufinent : école de musique, halte garderie, parc public..., les sujets se diversifient : trois circuits pédestres, ferme des trois sources...

La qualité de l'organisation urbaine, naît de l'histoire a permis de supporter plus de 30 années de croissance selon un équilibre enviable, en préservant les caractéristiques rurales poétiquement évoquées à propos du Musée Jeanne Devos : jardin romantique, senteurs oubliées, paix rurale et chaleur de l'accueil.

Des points de conflits (carrefour du centre, écoles et R.D.17...), des interrogations (logement collectif...) des difficultés (extension de la zone d'activités...) révèlent cependant une forme d'aboutissement.

La présente étude a l'ambition de tendre vers une base actualisée, fondement des projets à venir.

Les projets

Répondre de manière satisfaisante aux sollicitations quotidiennes des habitants nécessite des moyens mais surtout une capacité d'anticipation.

Prévoir, c'est avoir des projets et la commune de Wormhout n'en manque pas.

Organisation du centre

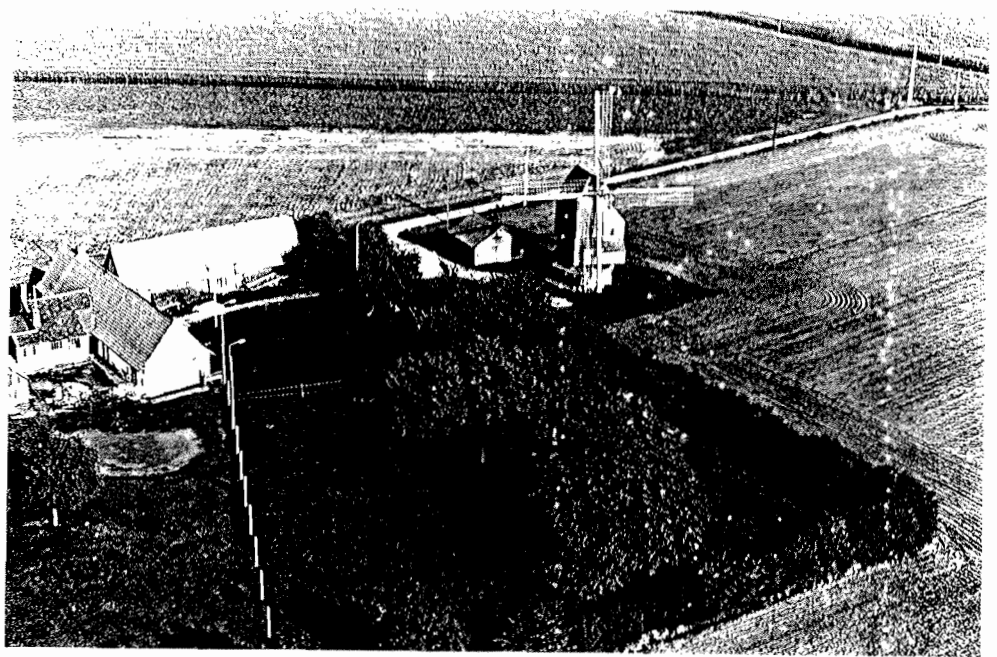
La place du Général de Gaulle est un enjeu de tout premier plan, autant par la diversité du sujet que par le calendrier (cf. document en annexes, fait pas la D.D.E., arrondissement de Dunkerque).



Urbanisme réglementaire : la révision du P.O.S. menée par l'A.G.U.R. sur la base du S.D.A.U. nécessite des recadrages avec les souhaits communaux comme l'extension de la Zone d'Activités et des Activités Commerciales.

Acquisitions : la valorisation et l'exploitation du patrimoine protégé ou remarquable passent parfois par de nouvelles acquisitions, aux abords.

Ainsi, la ferme près du moulin de la Briarde et les dix hectares de la ferme des trois sources préservent l'avenir mais demandent diagnostic puis un programme d'action.



Réalisations : d'initiative communale, les équipements communaux suivent la croissance et l'évolution des modes de vie. Le niveau élevé des équipements et leur tenue quasi helvétique sont sujet à peaufinement comme la récente école de musique, plus qu'à de nouvelles créations.

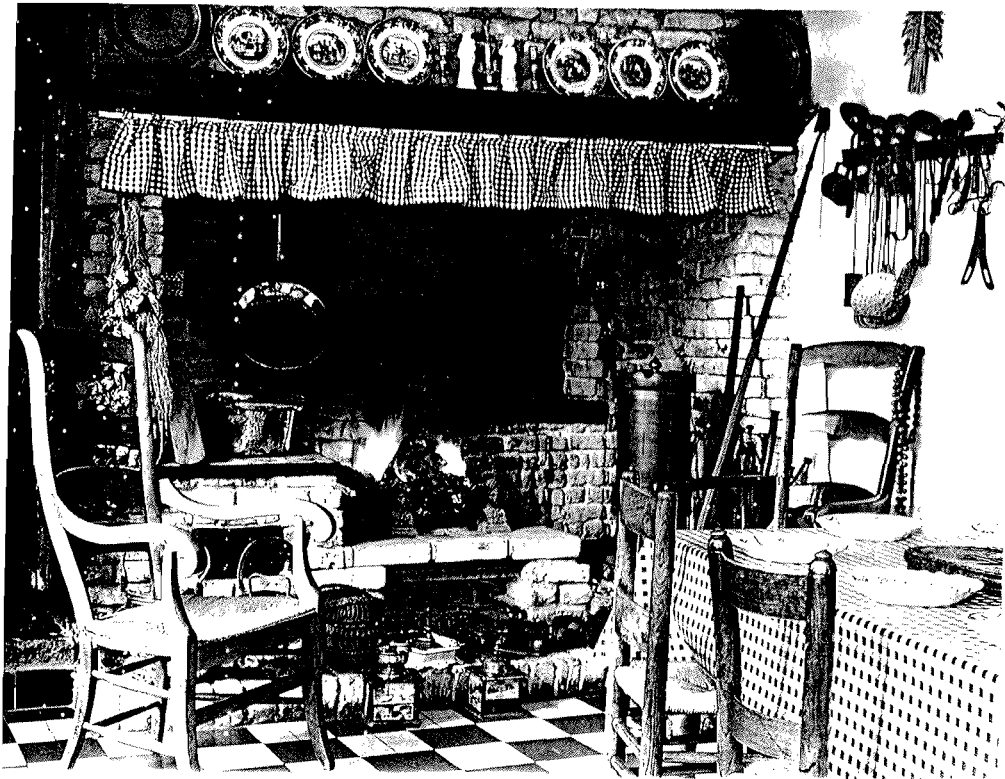
Développement : les réalisations actuelles de logements profitent des acquis structurels. Les lotissements s'étendent.

Mener à bien les destinées de la commune entre modernité et tradition, éveille un triple niveau de préoccupation : publique - villageoise et domestique.

Vie publique : le statut de chef lieu de canton, le rôle de bourg pivot de la zone rurale se traduisent par la présence des services administratifs, de commerces et d'équipements équivalents à ceux de la ville.

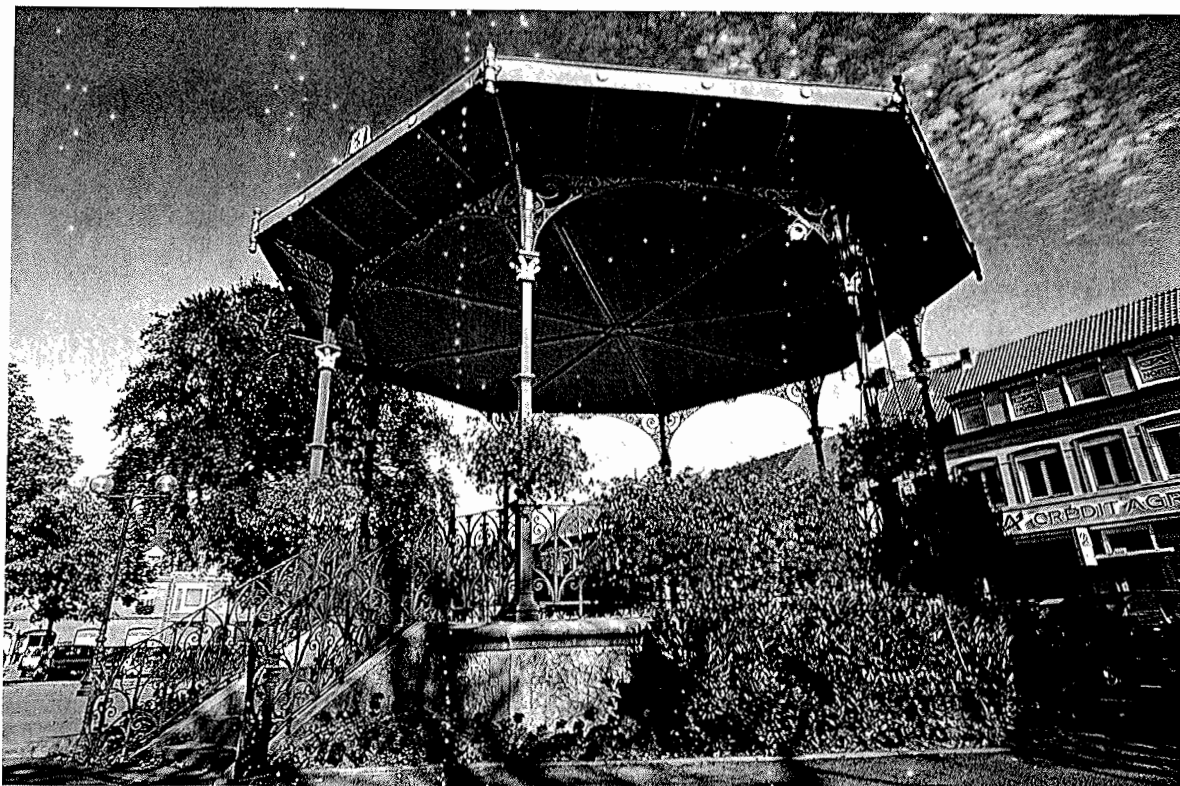
: l'espace public est le support de manifestations correspondantes à cette échelle. La notion de transit doit trouver sa place sans perturber la vie des habitants mais s'accompagner d'une invitation à s'arrêter et découvrir.

En 1718, l'abbé Van de Walle, prenant possession de la cure de Wormhout, écrivait : " il n'y avait pas de presbytère à Wormhout quand j'y arrivai... J'y ai bâti entièrement à mes frais une maison assez importante puisqu'il a fallu cent mille briques blanches pour sa construction. J'espère que Dieu voudra bénir cette habitation et n'y conserver longtemps en bonne santé et en sainte Grâce ".



Vie villageoise : l'esprit de clocher, être fier d'être de Wormhout doit être entretenu constamment à travers un plaisir à vivre ensemble et une reconnaissance d'évènements, de lieux... fédérateurs de cette vie villageoise.

Le nombre des associations montre le désir et le plaisir de faire ensemble.



WORMHOUT - Le kiosque à musique - M.L.

Vie domestique : si l'esprit du village est toujours présent, les dimensions ont changé. Avec la "rurbanisation" sont apparus les quartiers, les lotissements en plus des hameaux et lieux-dits.

Dans chacun de ces lieux, tous espèrent le mieux vivre. Etre bien chez soi, c'est bénéficier de ces différents espaces qui, du plus public au privé garantissent la vie domestique.

Thèmes génériques

Afin de couvrir dans cette étude l'ensemble des préoccupations municipales, il est proposé de croiser ces trois échelles de vie publique, villageoise et domestique avec plusieurs thèmes génériques.

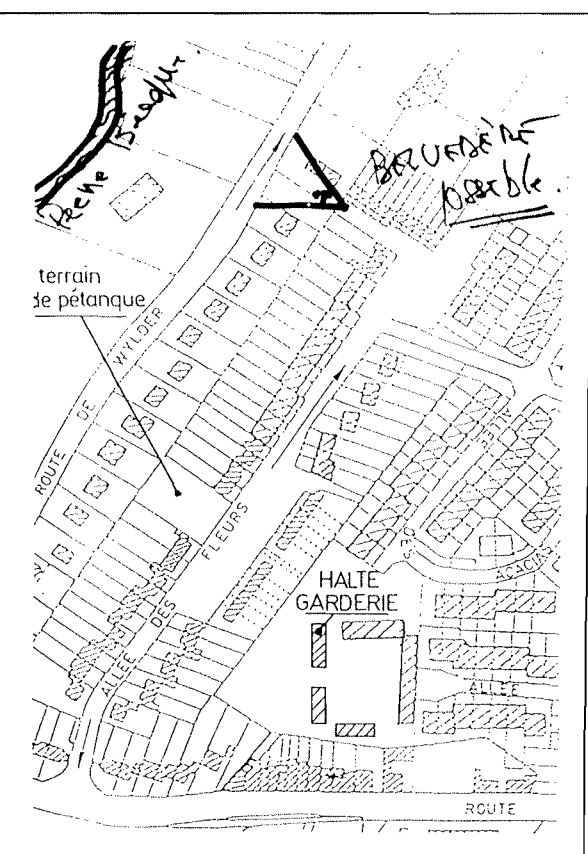
Cette manière de travailler correspond à la volonté de préserver les caractéristiques villageoises et rurales de la commune qui tirent bénéfice d'une relative disponibilité de l'espace et d'une non spécialisation.

Elle se veut également proche de la quotidienneté des habitants et usagers (valeurs d'usage) sachant que Wormhout a su se préserver des situations catastrophiques et urgentes pour lesquelles une suite interminable d'interventions sont nécessaires.

a/ L'habitat

Le lotissement du Bocage, fort de ses 300 maisons est représentatif de cette forme d'habitat. Née dans les années 70, cette opération a atteint sa majorité, elle est donc un lieu d'observation et d'analyse exemplaire :

- les espaces communs, généreux mais sans contact avec le réseau viaire de la commune.
- Rapport immédiat entre bâti et espace agricole,
- le souci de différenciation des propriétaires à travers l'aménagement des espaces de devant et la transformation des façades,
- la qualité de vie, énoncée par les habitants,



Les buts recherchés sont :

- l'amélioration de la qualité de vie,
- désenclavement des opérations, (autos - piétons - vélos...) vers les autres lotissements et équipements,
- l'actualisation des lieux avec des nouvelles demandes (plus de voitures, vélos, rollers, ... évolution des équipements),
- tirer les enseignements pour les opérations à venir : règlement - densité... usage et gestion des espaces communs, ...

Le marché de l'immobilier est actif. Les demandes sont fortes, maintiennent les prix élevés et favorisent une population vieillissante. Parallèlement malgré cette demande et l'absence de locatif, il n'y a pas de programme P.L.A.

La réflexion menée sur l'expérience des lotissements se complète par l'exploration de nouvelles formes d'habitat.

□ Des programmes de logements collectifs font leur apparition. Préciser où et sous quelle forme permettrait au gestionnaire d'anticiper ces réalisations à travers le P.O.S. (zonage et règlement).

□ La rue semble oubliée. Les rares dents creuses sont occupées avec une habileté inégale. Il y fait bon vivre, les rapports entre les habitants sont conviviaux mais rares sont les créations ou prolongement de tel les organisations spatiales.

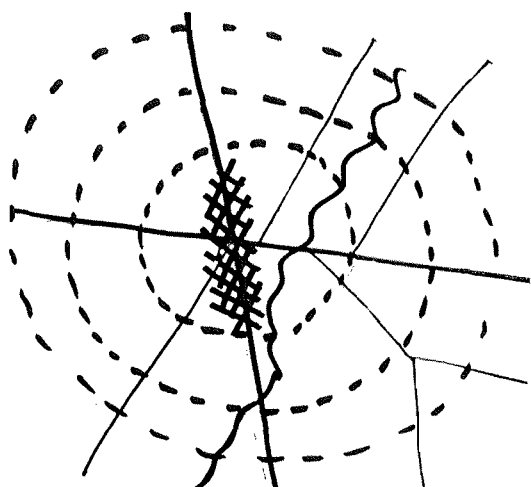
□ La campagne : Patrimoine Rural Remarquable - le rapport à l'eau. Des formes de constructions agricoles nous ravissent encore par le rapport étroit voulu entre le bâti et les abords souvent plantés.

Les nouvelles destinées de la Peene Becque, le plaisir recherché de vivre à la campagne permettent d'imaginer de nouvelles formes d'aménagement dans le registre connu des hameaux.

b/ Déplacements dans la commune

Que ce soit pour aller au travail, faire ses courses, se promener, découvrir, flaner, se déplacer sans difficulté, en toute sécurité, voire avec grand plaisir est l'objectif à Wormhout. Il est abordé dans ce travail sous forme de principes d'aménagement de voies après avoir répertorié les différents flux et zones de conflits.

- Liaisons entre les équipements :
 - école/sport : abord du terrain de foot,
 - écoles/cantines,
 - écoles/bus
- Conflits autos dans le centre : autos, piétons : 1 600 élèves et la R.D.17
- Accès aux équipements et aménagement de leurs abords.
- Signalétique et information touristique,.
- Politique de stationnement, dans le centre et aux abords pour libérer certaines rue étroites.
- Eclairage.



Sur la base de ces principes, des circuits homogènes peuvent être élaborés en faveur de tel ou tel type de déplacement : l'itinéraire pour aller à l'école n'est pas forcément le même à pied ou en vélo, si l'on est pressé ou pas...

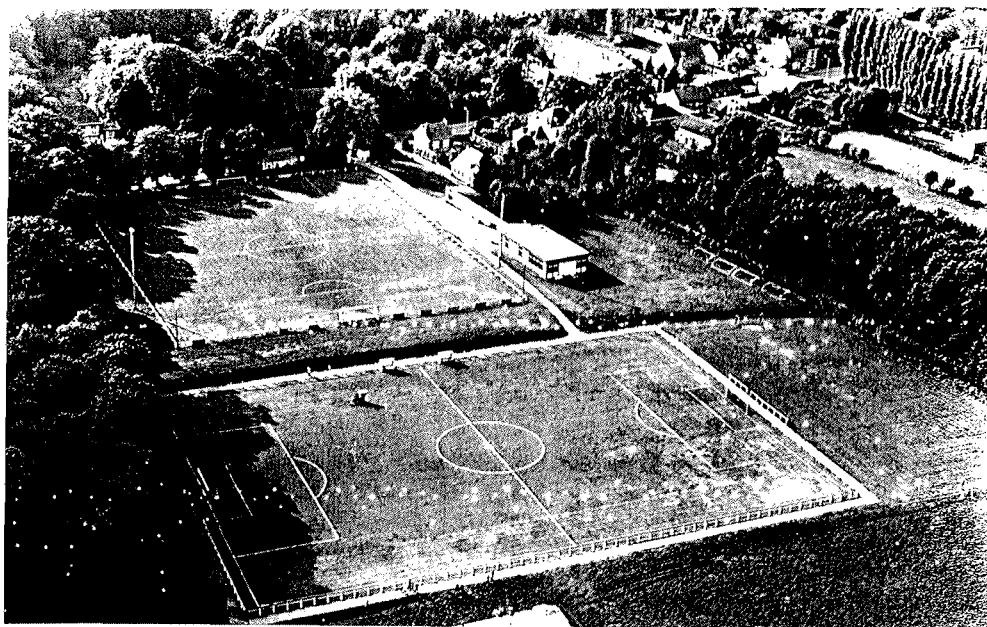
Ce travail trouve un écho dans le P.O.S., à l'occasion de réserves foncières, visant à boucler les déplacements autour du centre et le long des axes menant aux communes partenaires : Ledringhem, Wylder, Oudezeele...

c/ Le végétal dans la commune

La chlorophylle ne manque pas à Wormhout, mais les sujets sont souvent anciens. Les équipements créent des clairières sans lisière, seules les grandes demeures font bénéficier au centre, de leur respectable patrimoine végétal.

Après un recensement général, un schéma directeur d'aménagement du végétal guidera l'équipe municipale dans l'usage et la gestion des plantations depuis l'accompagnement des éléments naturels ou structurants (becques, routes, ... jusqu'au marquage de lieux symboliques (perspectives...) en passant par la mise en scène d'équipements ou de bâtiments (espaces sportifs, école, zone d'activités...).

Il s'agit de poursuivre cette culture du contraste, si belle en Flandre qui oppose minéral et végétal et fait ici tangenter le lit foisonnant de la Peene Becque avec la Place du Général de Gaulle toute de pierre.



d/ Participation des habitants

Le cadre de vie est l'affaire de tous. Les actions municipales ne sont réellement pertinentes et efficace que si elles trouvent un écho auprès des habitants, écho qui en multiplie les effets.

Sur ce thème le projet de Wormhout se caractérise de deux manières :

- l'aménagement de la Place du Général de Gaulle, touche une diversité d'intérêts, telle qu'un "débat public" est indispensable,
- le grand nombre d'associations traduit la force de mobilisation des habitants à la vie locale et donc l'effet multiplicateur potentiel dans les différents domaines touchant au cadre de vie.

Les documents produits lors de l'étude sont à la destination des élus, mais réalisés de manière à ce qu'ils puissent servir de support à des échanges avec les habitants et les partenaires de la commune.

Une action, un partenaire

Le programme du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce programme pourra voir son travail s'organiser en trois étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires du cadre de vie avant de clore chacune de ces étapes significatives et que l'ensemble de l'étude soit validée.

1 - Préliminaires.

La commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'il souhaite associer à la démarche :

- E.N.R., D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C., A.G.U.R., C.A.R.F.O., E.D.F., D.V.I., C.A.U.E...,
- Communauté de Communes de l'Yser,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et de faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre les études passées et en cours sur son territoire.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et proposition d'une politique locale d'amélioration du cadre de vie.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie locale fêtes, sorties d'école, marchés, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base d'une analyse approfondie, de proposer aux élus locaux une véritable politique locale du cadre de vie, et d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec eux, certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage délégué un ensemble de schémas d'organisation et de croquis.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

3 - Réalisation d'études d'esquisses et définition d'un programme pluriannuel de travaux.

Une fois les éléments de la politique locale validés par la commune, le plan d'aménagement d'ensemble peut être élaboré. Après estimation des enveloppes financières nécessaires à chacun des projets, la commune et le maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

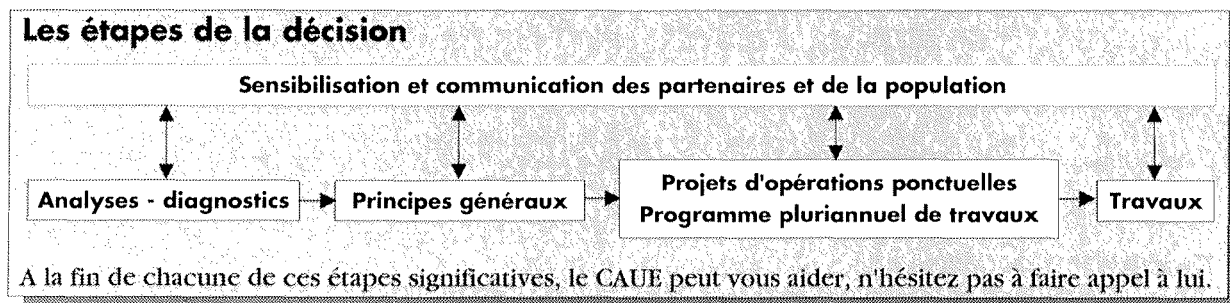
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexion en envisageant des alternatives (schémas, croquis, scénarios...) avant d'aboutir à un plan d'aménagement d'ensemble, synthèse des réflexions et fil conducteur des opérations futures.

Le site de la Place du Général de Gaulle sera étudié à l'échelle 1/500ème sous forme d'esquisse chiffrée. Les autres lieux, examinés à travers les différents thèmes seront travaillés à l'échelle 1/1000ème sous forme d'esquisse.

Les éléments de l'étude pourront être mis à disposition des divers acteurs de l'aménagement. En particulier, les prescriptions architecturales et urbanistiques établies par le maître d'œuvre de l'étude, en accord avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine pourront être communiquées aux instructeurs de permis de construire, aux chargés de mission P.O.S., à l'architecte conseil du C.A.U.E. dans l'Arrondissement de Dunkerque.. Celui-ci conseillera ainsi avec plus de précisions les particuliers qui feront appel à lui dans le cadre de ses permanences tenues chaque vendredi matin dans la maison du Conseil Général.

Quant au maître d'ouvrage il peut ultérieurement, décider d'entamer une première phase de travaux dès la fin de l'étude. Il confiera une mission entière ou partagée à une équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la phase travaux de cette politique F.A.C.V.



Education et participation

Comprendre son environnement naturel ou culturel c'est se donner la chance de pouvoir s'y épanouir pleinement en le valorisant et le respectant.

C'est aussi prendre l'occasion de rechercher le regard de l'autre afin d'harmoniser nos relations et d'enrichir notre vision des choses.

Qu'il y ait prétexte à projet ou pas, que nous soyons acteurs, usagers ou décideurs, il y a nécessité de s'accorder au point de vue de l'autre, de comprendre ce qui guide ou justifie nos pratiques, nos usages ou nos décisions.

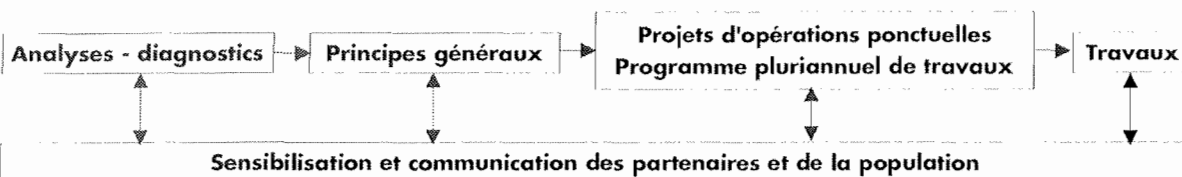
Si ces finalités sont souvent au coeur des préoccupations, elles peuvent être engagées et conduites comme une véritable action d'échange.

- . Les objectifs de sensibilisation et de participation devront alors être précisés.
- . L'analyse des particularités du territoire, du profil de la population concernée, la présence d'outil ou de structure pédagogique en place, de mode d'expression local (contes et légendes) doit favoriser l'écriture du scénario de l'action adapté au contexte.
- . La démarche peut alors être développée et accompagner le projet voire le conforter et l'amplifier. Le souci d'une mémoire du travail accompli et de l'évaluation doit être au coeur des préoccupations de ce parcours pour garder « trace » des découvertes, de la richesse, des échanges, et des regards partagés.

La démarche éducative se situe hors du temps du projet. Elle a comme objectifs l'interrogation et l'évolution des valeurs et des savoir-être. Elle s'adresse à toutes les tranches d'âges et catégories de personnes. Elle approfondit une démarche de sensibilisation.

La démarche participative se situe dans le temps du projet. Elle a comme objectif l'adéquation usage/projet. Initiée par les décideurs, elle concerne usagers (et futurs usagers), professionnels et élus. Elle diffère d'une démarche de communication.

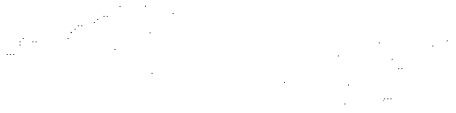
Les étapes de la décision



Les étapes des démarches Education et/ou participation des partenaires et de la population



le CAUE peut vous aider, en appui pour l'analyse et la définition des objectifs et en éventuel accompagnement dans la réalisation de vos actions.



COMMUNAUTE DE COMMUNES	SIEGE	REGIME FISCAL	COMMUNES MEMBRES	COMPETENCES
<p>Communauté de communes de l'YSER</p> <p>créée le 30 décembre 1996</p> <p>14 330 habitants</p>	<p>Hôtel de Ville 59470 WORMHOUT</p>	<p>Fiscalité additionnelle</p>	<p>BOLLEZEELE BROXEELE ESCQUELBECQ HERZEELE LEDERZEELE LEDRINGHEM MERCKEGHEM NIEURLET VOLCKERINCKHOVE WORMHOUT ZEGERSCAPPEL</p>	<p><u>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</u> -Elaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement -Schéma directeur d'aménagement urbain -Etude, financement et réalisation des zones d'aménagement concertées -Réflexion sur les programmes locaux de l'habitat -Aide aux communes menacées par la désertification</p> <p><u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u> -Etude, financement et réalisation de Z.A.E. -Accueil d'entreprises industrielles, artisanales, tertiaires ou à vocation touristique -Etude pour le maintien et le développement des Z.A.E.</p> <p><u>ENVIRONNEMENT</u> -Etude et actions pour le maintien et la restauration du paysage flamand -Lutte contre la pollution -Maintien et amélioration du cadre de vie</p> <p><u>LOGEMENT</u> -Politique du logement</p> <p><u>VOIRIE</u> -Création, aménagement et entretien de la voirie</p> <p><u>TRANSPORTS</u> -Etudes relatives aux besoins de transport public des personnes -Organiser et financer des circuits de transports de personnes tendant à lutter contre la désertification</p> <p><u>ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS</u> <u>TOURISME</u></p>

MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION DU PATRIMOINE

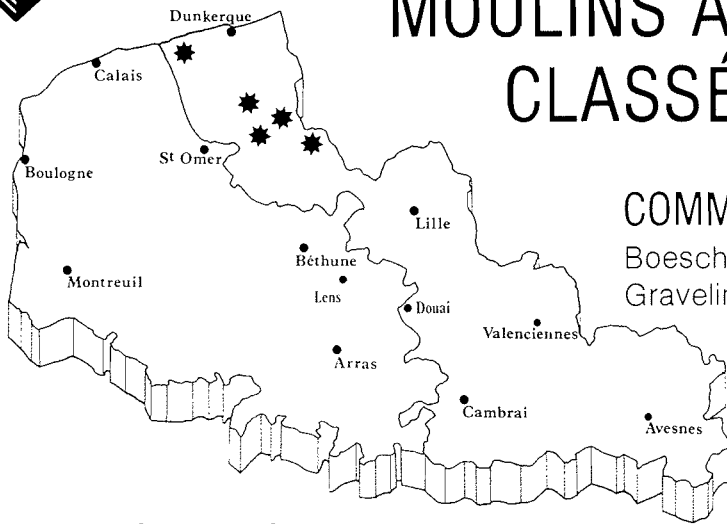
Liste des immeubles protégés
au titre des législations sur les Monuments Historiques
et sur les Sites
dans le Département du Nord

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
du Nord

- 632 WALLERS — Fosse Aremberg. Le puits n°2 : son chevalement, son sous-sol comprenant la galerie communicant avec la salle des compresseurs et ses bâtiments : (recette, machine d'extraction, compresseurs et ateliers); les vestiges des ventilateurs et de la galerie d'aérage reliant le puits n°1 au puits n°2 . Le puits n°1 avec son chevalement et son bâtiment de recette. Le puits n°3 avec son chevalement, son bâtiment de recette y compris le dispositif d'extraction ainsi que les deux bâtiments symétriques des machines d'extraction (Cl.M.H. 02.11.92). Le bâtiment actuel de la machine d'extraction du puits n°1 (I.S.M.H. 06.05.92)
- Drève des Bouïes d'Hérin, dite 'Pavé d'Aremberg'. Portion de l'itinéraire cycliste Paris-Roubaix. (S.Cl. 09.02.93)
- 633 WALLERS TRELON — Site de la Vallée de l'Helpe Majeure et du Mont de Baives : voir BAIVES
- 634 WALLON CAPPEL — Domaine dit 'Ryck-Hout-Casteel', comprenant le manoir, ses douves et le tertre sur lequel il se dresse (parcelles n° 237 à 240, section A du cadastre) (S.I. 07.10.43)
- 636 WAMBRECHIES — Pharmacie, 6, place du Général De Gaulle : officine avec son décor de boiseries et sa porte en verre gravé; vitraux de la cage d'escalier et de la salle à manger (I.S.M.H. 20.03.86)
- 646 WASQUEHAL — voir VILLENEUVE D'ASCQ: Pigeonnier du Château du Sart, 15, rue Jean Jaurès
- voir TOURCOING: Pavillons d'entrée du Palais Vaissier
- 647 WATTEN — Ancienne abbaye : tour de l'église (Cl.M.H. 10.02.09)
- Eglise : tour-clocher (Cl.M.H. 31.12.85)
- Partie subsistante du moulin à vent dit 'Moulin de la Montagne' (I.S.M.H. 02.11.77). Moulin et sol attenant dans un rayon de 100 mètres (S.I. 17.04.70) (pour partie compris dans le site classé de 'La Montagne de Watten')
- Ensemble formé par le site de 'La Montagne de Watten', parcelles cadastrales suivantes : section A, n° 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437 et 439; section B, n° 734, 735, 741, 742, 743, 744, 745 et 746 (S.Cl. 21.11.80); section A, n° 438 (S.I. 15.05.33)
- voir WULVERDINGHE: Motte féodale, lieu-dit 'Hoeuweel'
- 648 WATTIGNIES — voir NOYELLES-LEZ-SECLIN: Eglise Saint Martin
- 650 WATTRELOS — voir TOURCOING: Gare
- 655 WEMAERS CAPPEL — Eglise Saint Martin (I.S.M.H. 28.04.47)
- voir ZUYTPEENE: Motte féodale, lieu-dit 'Blauw Cappel Veld'
- 657 WEST CAPPEL — Eglise Saint Sylvestre (Cl.M.H. 28.09.58)
- Château de la Briarde : façades et toitures du château proprement dit, à l'exclusion de l'aile Est ; les douves ; le décor du salon où se trouve un papier peint panoramique. (I.S.M.H. 27.01.93)
- 661 WILLIES — Site du Parc de l'ancienne abbaye de Liessies et ses abords :Parc de l'ancienne abbaye de Liessies et ses abords, délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : Commune de Willies : rive gauche de l'Helpe Majeure (au nord), C.V.O. n° 3 et ruisseau du Rieu Trouble (à l'est), limite communale avec Liessies.
- 662 WINNEZEELE — Motte féodale, parcelle n° 72b, lieu-dit 'Temple Houck', section ZM du cadastre(I.S.M.H. 20.03.79)
- 663 WORMHOUT — Eglise Saint Martin (Cl.M.H. 02.11.87)
- Moulin à vent dit 'Moulin de Riele' ou 'Moulin Deschodt' (I.S.M.H. 24.10.77). Moulin, (parcelle n° 740, section E du cadastre) (S.Cl. 16.03.72)
- 17, rue d'Herzeele : façades et toitures sur la rue d'Herzeele; façade avec son pignon en retour sur la rue du 8 Mai (I.S.M.H. 14.09.84)
- 664 WULVERDINGHE — Motte féodale, parcelles n° 5, 6, 7, 8, 9, lieu-dit 'Hoeunweel', section S du cadastre (I.S.M.H. 16.08.79)



MOULINS A VENT CLASSÉS (FLANDRE)



COMMUNE(S)

Boeschepe, Steenvoorde, Cassel, Wormhout, Gravelines (Hondschoote).

CANTON(S)

Steenvoorde, Cassel, Wormhout, Gravelines (Hondschoote).

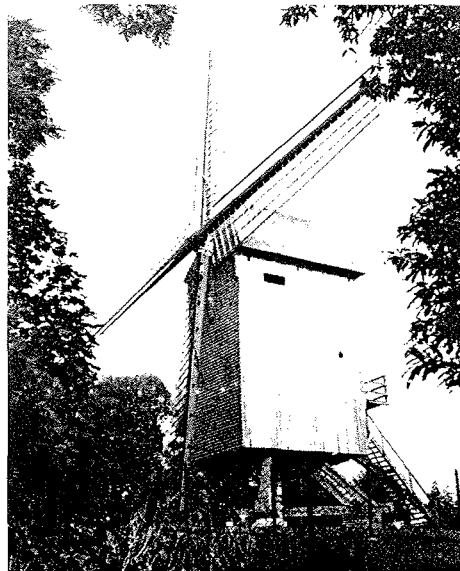
ARRONDISSEMENT(S)

Dunkerque.

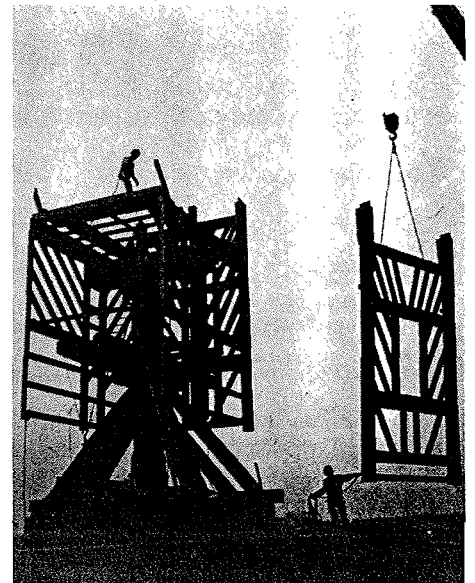
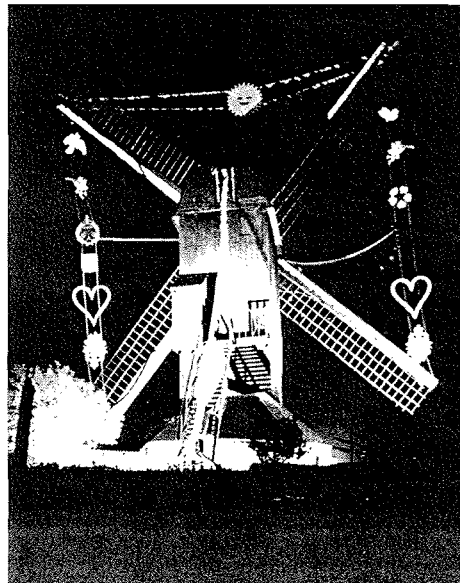
DÉLIMITATION DU SITE

Ensemble de moulins à vent dispersés en Flandre comprenant : Le "Moulin de l'Ingratitudo", commune de **Boeschepe** ; le "Casteel-Meulen", commune de **Cassel** ; le "Noord-Meulen", commune de **Steenvoorde** ; le "Moulin de la Briarde", commune de **Wormhout** ; le "Moulin des Huttes", commune de **Gravelines**. (le "Moulin du Sud", commune d'Hondschoote figurant sur la liste des moulins classés a été détruit par la tempête).

Les cinq moulins énumérés ci-dessus sont classés comme sites ponctuels : le sol attenant du "Noord Meulen" à Steenvoorde est également classé (parcelles n° 144 à 146, section ZI du cadastre).



- 1 **GRAVELINES** :
"Moulin des Huttes" (Photo A.R.A.M.).
- 2 **CASSEL** : "Moulin du Château"
(Photo D.R.A.E.).
- 3 **WORMHOUT** : "Moulin de la Briarde". (Cliché CIM)
- 4 **BOESCHEPE** : "Moulin de l'Ingratitudo", fête du moulin
(Photo : A.R.A.M.).
- 5 **STEENVOORDE** : "Noord-Meulen"
travaux de remontage du moulin
(Photo : D.R.A.E.).



CONTEXTE LÉGISLATIF

NATURE JURIDIQUE ET DATE DE LA PROTECTION :
Site classé par arrêté du 16 mars 1972.

AUTRES MESURES DE PROTECTION :

Les cinq moulins font également l'objet d'une inscription au titre des Monuments Historiques.
Les moulins de Boeschepe et Cassel sont inclus dans des sites inscrits étendus (site des Monts de Flandre, site de Cassel).

DOCUMENT D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT :

P.O.S. (à l'exception de la commune de Steenvoorde).

PROPRIÉTÉ : Communale (Boeschepe, Steenvoorde, Wormhout et Gravelines). Syndicat d'Initiative (Cassel).

COMPOSANTES DU SITE

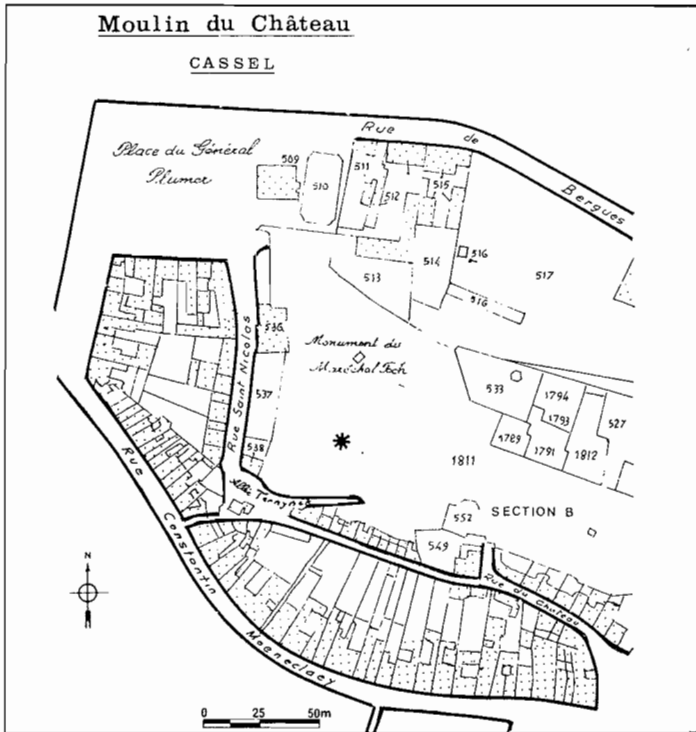
SURFACE : 10,50 ares.

DOMINANTE ET INTÉRÊT DU SITE :

Paysager, histoire des techniques.

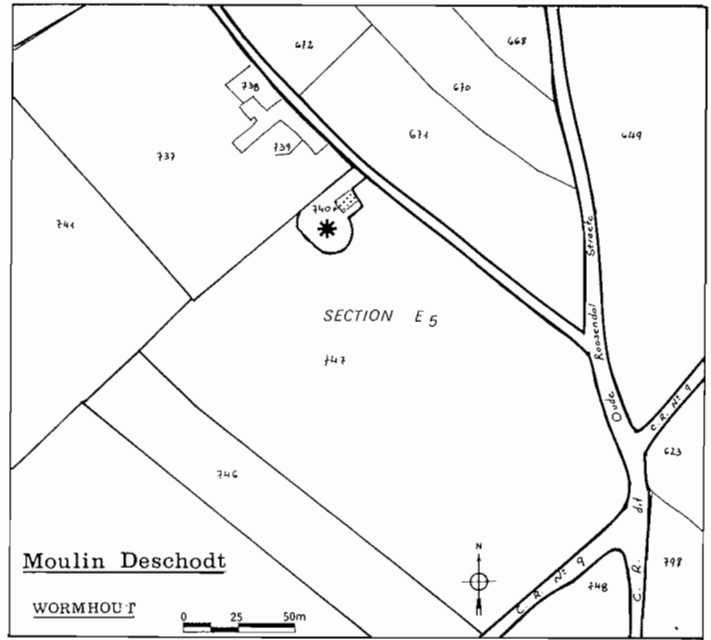
SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Flandre Intérieure et Flandre Maritime.



La silhouette trapue du moulin est due à l'adjonction d'apentis à la cage.

La base fixe du moulin (ou "cavette"), fermée par un bardage en bois, était destinée à abriter le matériel et les sacs.



L'Ondank-Meulen ou Moulin de l'Ingratitude à Boeschepe.

Le moulin actuel a été édifié à la "Motte au Bois" (Commune de Morbecque) en 1802 (inscription gravée sur le pivot).

Il fut transporté et remonté à Boeschepe en 1884 sur l'emplacement d'un ancien moulin détruit, déjà mentionné au XVII^e siècle sous le nom d'Ondank-Meulen.

Ce moulin en bois sur pivot, a été acquis en 1964 par la commune de Boeschepe qui en a assuré la restauration et l'entretien.

La base du moulin, ouverte à l'origine, a été fermée par une maçonnerie constituée de pavés de récupération.

Ce moulin bien situé constitue un point fort dans le paysage du site des Monts de Flandre.

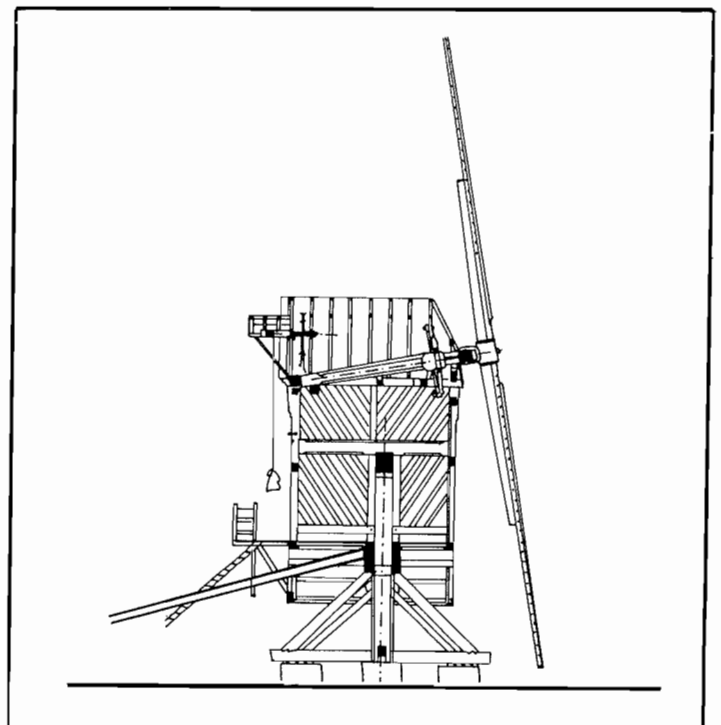
DESCRIPTION DU SITE

Le Casteel-Meulen ou Moulin du Château à Cassel est un moulin en bois sur pivot, il est érigé dans le jardin public qui occupe l'emplacement de l'ancien château. Cette terrasse domine la ville et les pentes du Mont Cassel. L'origine du Casteel-Meulen remonte au XVII^e siècle ; ce moulin a été détruit par un incendie en 1911.

En 1948, le Syndicat d'Initiative de Cassel fait l'acquisition d'un moulin abandonné à Arnèke ; celui-ci est démonté pièce par pièce, puis remonté sur l'emplacement de l'ancien Casteel-Meulen. Le moulin de Cassel, inauguré en 1949, est le premier moulin à vent de la région du Nord acquis et restauré dans un but touristique.

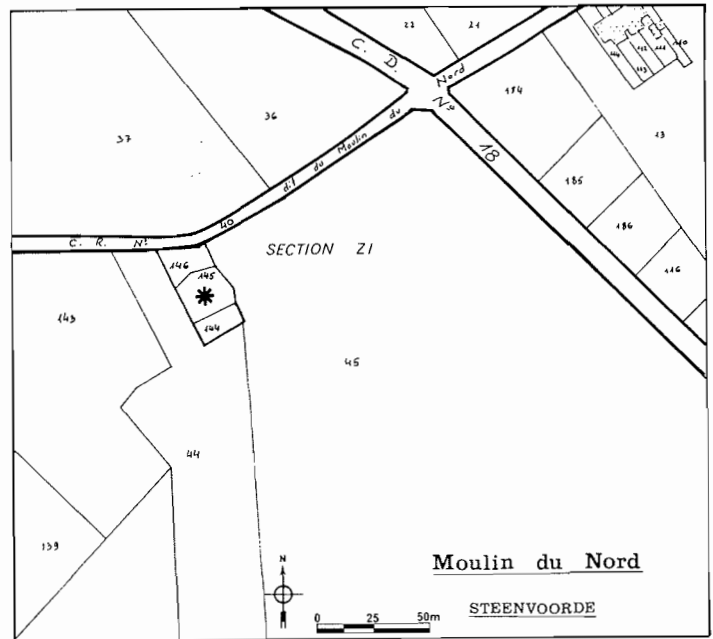
Le "Moulin de la Briarde" à Wormhout est appelé également "Moulin Deschodt" du nom du dernier meunier qui fit don du moulin à la commune en 1966.

Le Moulin de Wormhout est un moulin en bois sur pivot construit au XVIII^e siècle, comme l'indique une inscription en flamand datée de 1756 et gravée sur l'imposte.



Coupe d'un moulin sur pivot, le Moulin de la Briarde à Wormhout.

Le "Noord-Meulen" ou Moulin du Nord à Steenvoorde est un moulin en bois sur pivot, dont l'existence est attestée au XVIII^e siècle, son origine étant sans doute antérieure. Ayant cessé son activité en 1953, endommagé en 1959, le "Noord-Meulen" qui menaçait ruine a été acheté par la commune de 1975. Une campagne menée par l'Association Régionale des Amis des Moulins a permis d'aider la commune de Steenvoorde à réaliser la restauration complète de ce moulin.



ÉTAT ACTUEL

DU SITE :

Les moulins de Boeschepe, Cassel, Steenvoorde, Wormhout et Gravelines sont tous restaurés et en état de marche. (Moulin du Sud à Hondschoote détruit).

DE SON ENVIRONNEMENT :

Rural pour Boeschepe, Steenvoorde et Wormhout. Urbain pour Gravelines. Urbain avec parc pour Cassel.

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

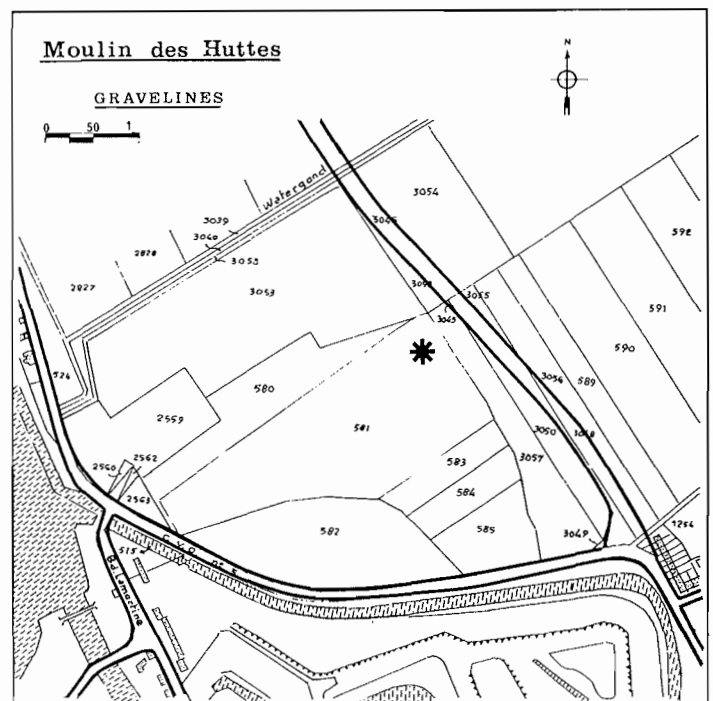
ÉLÉMENTS PARTICULIERS :



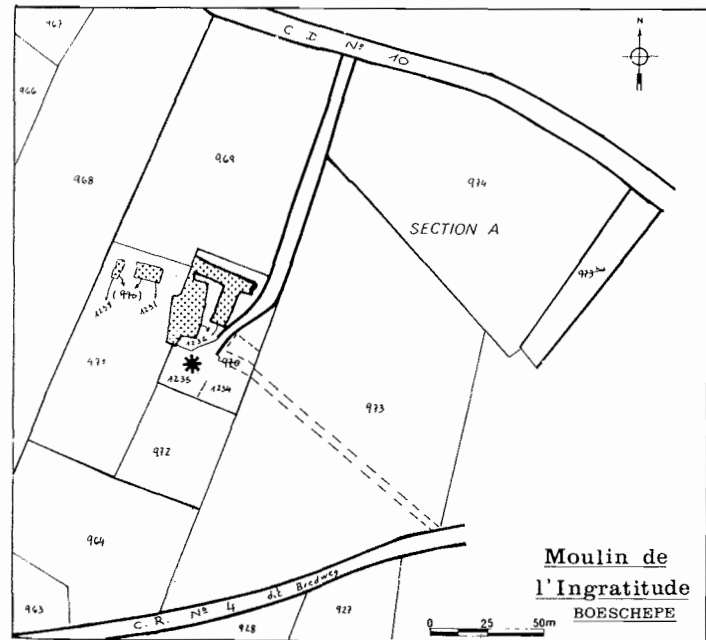
Visites et animations. Communes concernées et A.R.A.M. (rue Albert Samain 59650 Villeneuve d'Ascq).

TENDANCE ÉVOLUTIVE TOUCHANT :

- le site : Entretien.
- son environnement : Zones de protection d'abords de monuments historiques.



"Moulin de l'Ingrat" vu depuis le Mont de Boeschepe.



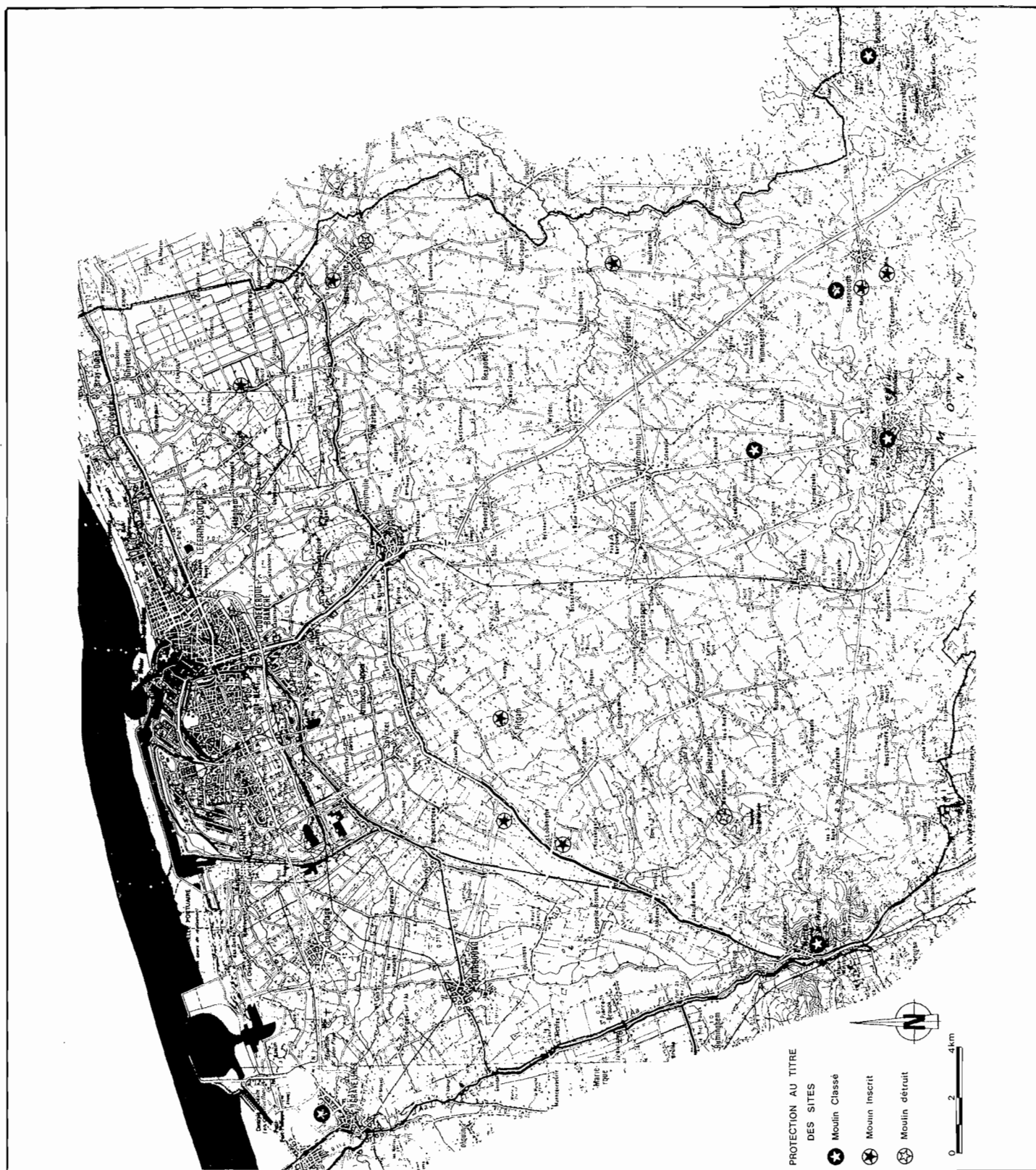
Le "Moulin des Huttes" à Gravelines est un moulin en bois sur pivot de petite taille qui date de la fin du XIX^e siècle. A l'origine, ce moulin avait été construit sur le territoire de la commune de Oye-Plage (Pas-de-Calais) au lieu-dit "L'Etoile". Vendu à un meunier en 1946, le moulin fut transporté et remonté à l'Est de Gravelines, en bordure de la route nationale Calais-Dunkerque.

Le moulin prend alors le nom du hameau voisin : "Les Huttes" ; en 1966, il est acquis par la commune de Gravelines.

Une première restauration de la cage, des ailes et de la toiture est réalisée en 1968.

Le projet d'extension de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque a déterminé la décision de déplacer le moulin des Huttes ; celui-ci a été remonté sur une butte en 1980, dans le "Pré communal" entre la "Z.A.C. du Polder" et l'enceinte fortifiée de Gravelines.

Carte de situation des moulins de Flandre



ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES :

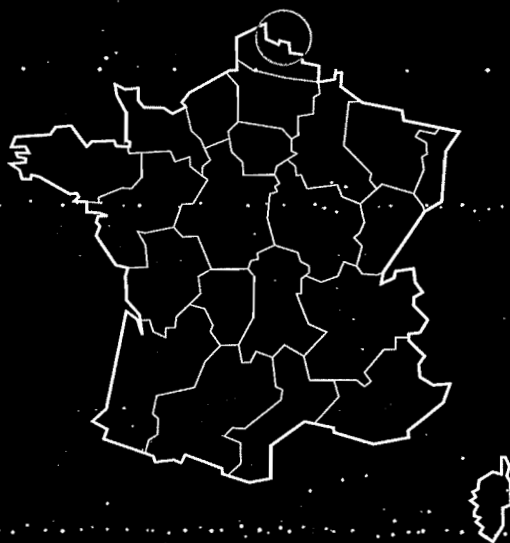
- J. DEZITTER : "Nos derniers moulins de Flandre" Lille, 1938.
- J. BRUGGEMAN : "Nos moulins" Edition Actica, 1971.
- J. BRUGGEMAN : Toujours vivants les moulins (A.R.A.M., 1986)

- "Les Moulins : technique, histoire, folklore" (Musée de l'Hospice Comtesse, Lille, 1975).
- P. LOCOGE : "La sauvegarde des moulins du Nord" (Revue Combat-Nature n° 52 - 1982).
- Y. COUTANT : Moulins des Flandres (Editions S.A.E.P., 1986)
- A.R.A.M. : Publications et bulletins de l'association.

A l'initiative du Ministère de la Culture français eut lieu en 1991 une campagne d'information et de sensibilisation aux retables des églises rurales des Flandres (Mon Patrimoine, 24, 25 et 26 Mai 1991).

Depuis cette date, l'intérêt pour les églises de cette région et leur riche patrimoine mobilier ne s'est pas démenti.

En 1993, grâce au soutien du fonds Interreg de la Communauté européenne, secondé financièrement par le Conseil général du Nord-Pas de Calais et par les services des relations extérieures et de la culture de la Flandre occidentale, les services de l'Inventaire du Nord-Pas de Calais et de la communauté flamande de Belgique ont été en mesure d'unir leurs efforts pour présenter au public, à travers des itinéraires de découverte transfrontaliers, de remarquables témoins d'une histoire commune.

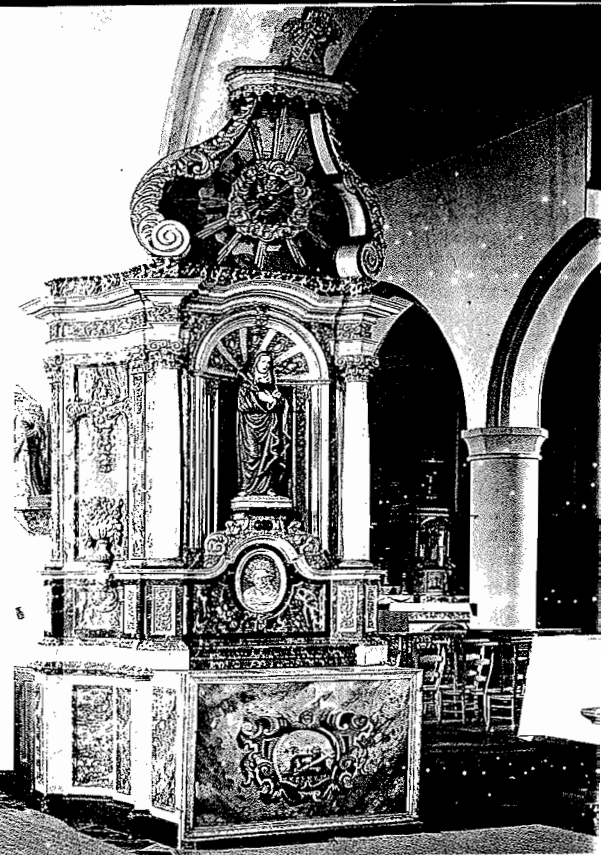


L'Inventaire recense, étudie et fait connaître le patrimoine historique et artistique de la France.

Conçu comme un outil de tourisme culturel, les Itinéraires du Patrimoine invitent à emprunter les chemins du patrimoine.

ÉGLISES ET RETABLES DES FLANDRES

Exemplaire en consultation



Culture
Francophonie
Ministère



Provincie
West-Vlaanderen



Communauté
Européenne
Interreg



Conseil Général
Département du Nord



C.A.U.E.
Département du Nord

Prix : 20 F

ISSN 1159-1722
ISBN 2-908271-08-7

45
ITINÉRAIRES
DU PATRIMOINE

Belle table de communion en fer forgé et fonte, statues et lambris XVIII^e s.

ESQUELBECQ. EGLISE ST. FOLQUIN.

Village flamand typique où sont rassemblés autour de la place, église, château, "maison commune" (XVII^e s.) et belles demeures.

L'église incendiée en 1976 a retrouvé la beauté des murs révélant une origine romane, déjà manifeste par la position centrale de la tour ; le reste de l'édifice fut reconstruit entre 1606 et 1610. Mobilier totalement renouvelé après 1976 : acquisition d'oeuvres anciennes et créations (chemin de croix en bronze par Brulfert, orgue, retable du chœur).

Château XVII^e s., en restauration depuis un sinistre en 1983. Site remarquable : douves alimentées par l'Yser, ferme seigneuriale (pigeonnier), jardin flamand et parc.

WORMHOUT. EGLISE ST. MARTIN.

Vaste église-halle, à tour monumentale (1547), rebâtie aux XVI^e et XVII^e s. (dates attestées : 1613, 1683). 2 retables occupent les absides des vaisseaux latéraux : au Sud, retable de st. Nicolas, XVII^e s., avec groupe central en plâtre (XIX^e s.) représentant la Sainte Famille ; au Nord, retable XIX^e s. à la manière du XVIII^e s. dédié à N.D. des Larmes dont la dévotion remonte à 1406. Au centre, ensemble monumental : maître-autel, tabernacle, et exposition tournante (XIX^e s.).

En outre, clôture de chœur 1731 aux armes de l'abbé Vandewalle (1680-1761, pierre tombale dans l'église), et intéressant mobilier XVIII^e s.

Dans le bourg, kiosque à musique, quelques maisons du XVIII^e s., dont celle de l'abbé Vandewalle qui abrite le musée

Jeanne Devos, intérieur flamand ; au sud de la commune, moulin de la Briarde, à pivot, 1756.

QUAEDYPRE. EGLISE ST. OMER.

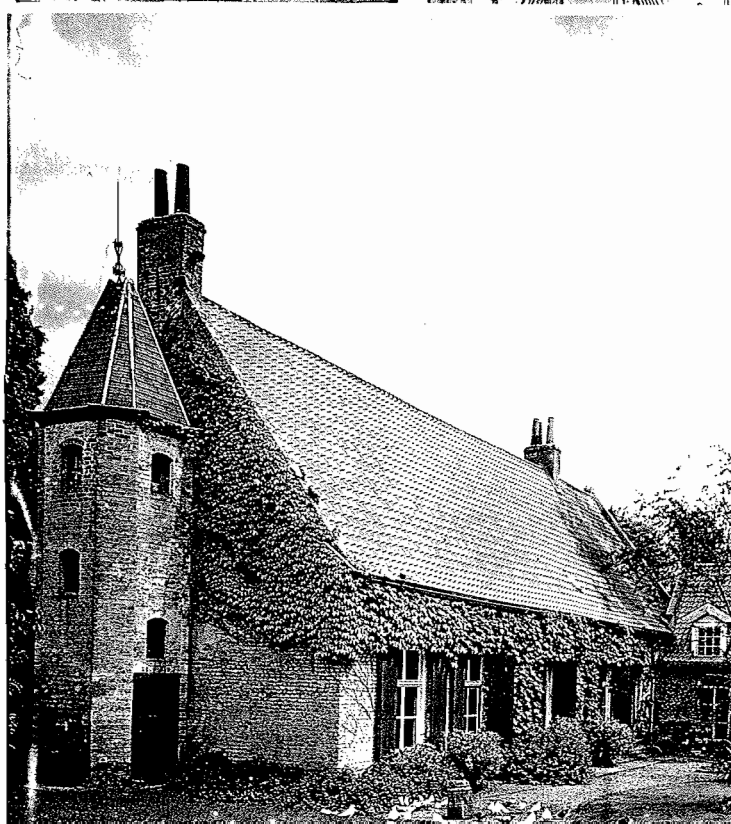
Eglise rebâtie entre 1601 et 1618 sous forme d'église-halle, conservant la partie centrale de la façade romane.

Exceptionnel mobilier provenant pour une part des couvents de Bergues. Belle chaire à prêcher en chêne de style rocaille, autrefois chez les Dominicains. Même origine pour la table de communion, hormis l'élément central : iconographie célébrant les saints Dominicains. Contre les parois de la nef, stalles du début du XVII^e s., provenant de l'abbaye Saint Winoc. Au dessus de la tribune, buffet d'orgues du XVII^e s., de même origine. 4 Confessionnaux du XVIII^e s.

Retable à gauche de la croisée exécuté avant 1735, dédié à l'origine à la sainte Croix. Retable de 1705 à droite de la croisée provenant de la chapelle st. Benoît à l'abbaye St. Winoc. Retable du maître autel (1679,?) avec tableau d'autel de l'Adoration des Mages par le peintre anversois Antoon Goubau. Retables jumeaux dans les vaisseaux latéraux du chœur, dédiés au Sud à la Vierge, au Nord à st. Nicolas, exécutés en 1752 par les frères Vosselle de Bergues.

Parmi les autres oeuvres, rare tabernacle du XVII^e s. en ébène, palissandre et écaille de tortue placé sur l'autel de st. Nicolas, et tableau de la Déploration, du XVII^e s., à gauche en entrant.

Quaedyre : retable de St. Nicolas
Quaedyre : retable de la Vierge
Wormhout : musée Jeanne Devos.



demande (groupes) auprès des
Soeurs de l'Enfant Jésus,
26 pl. St. Pierre
Tél.28 43 31 03

WATOU

Eglise St. Bavon
Ouvrte tous les jours de
8 à 18h (fermée le dimanche)

POPERINGE

Eglise St. Bertin
Ouvrte tous les jours de 7 à 18h
Eglise Notre-Dame
tous les jours de 9h30 à 18h
(fermée dimanche de 12 à 14h)
Eglise St. Jean
Ouvrte tous les jours de 8 à 19h

HARINGE

Eglise St. Martin
Ouvrte sur demande auprès
de M. le curé

HOUTKERQUE

Eglise St. Antoine
Ouvrte samedi et dimanche
de 9 à 17 h Clé chez
M. Winckel, 7 rue de Calais

CIRCUIT N°3

HAZEBROUCK

Eglise St. Eloi
Ouvrte tous les jours de 8 à 18h

BORRE

Eglise St. Jean-Baptiste
Ouvrte sur demande; s'adres-
ser à M. Jean Catteau (garage)
Tél.28 41 89 05 ou 28 41 81 87

MERRIS

Eglise St. Laurent
Ouvrte samedi de 14 à 18h,
dimanche de 9 à 18h;
s'adresser à l'abbé Blondeau,
1 pl. de l'église
Tél. 28 42 70 58

STEENBECQUE

Eglise St. Pierre
Ouvrte du 1er avril au 1er
octobre, samedi de 9 à 18h et
dimanche de 10 à 18h; ou
s'adresser à M. Moeneclay,
4 rue du Bois
Tél.28 43 62 56

LYNDE

Eglise St. Waast
Ouvrte sur demande; s'adres-
ser à M. J-C Arnoute,
865 rue du Romarin
Tél.28 43 23 16

CIRCUIT N°4

BERGUES

Eglise St Martin
Ouvrte tous les jours de
8h30 à 18h

CROCHTE

Eglise St. Georges
Ouvrte en semaine de 13h30
à 17h; clé à la mairie, et sur
demande auprès de
M.Arnouts, contour de l'église
Tél.28 62 14 62

ZEGERSCAPPEL

Eglise St. Omer
Ouvrte en semaine de 9 à
12h et (excepté lundi et
samedi) de 14 à 17h; clé à la
mairie; pour visite le week-
end, en faire la demande
auprès de la mairie
Tél.28 68 93 09
Chapelle (hameau de la Cloche)
L'intérieur est visible par un
œilleton pratiqué dans la
porte

ESQUELBECQ

Eglise St. Folquin
Ouvrte en semaine de 9 à 17h,
le dimanche de 9 à 12h

WORMHOUT

Eglise St. Martin
s'adresser à l'Office municipal
du Tourisme
Tél. 28 62 81 23

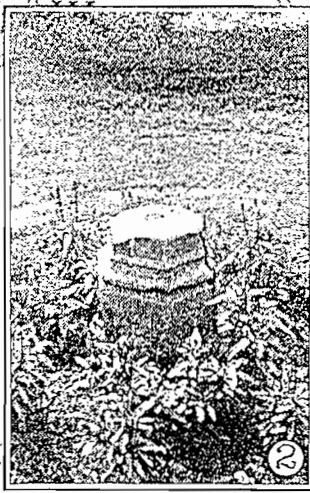
QUAEDRYPE

Eglise St. Omer
Ouvrte sur demande auprès
de M. Samsoen, 4 rue de Socx
Tél.28 68 71 30, ou de Mme
Devaux, contour de l'église -
Tél.28 68 13 60

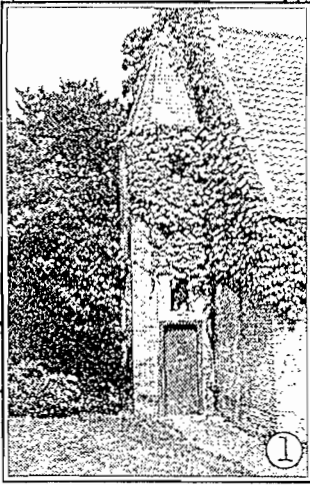
wormhout

c'est aussi:

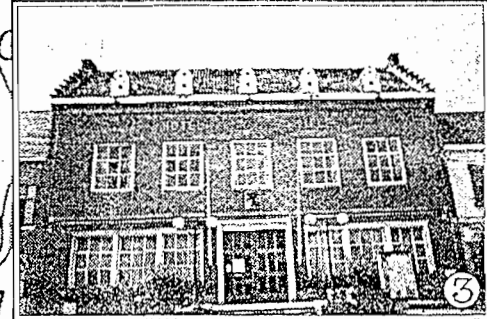
- * l'église Saint Martin et son orgue du 18ème siècle
- * le moulin Deschodt
- * le musée de la maison flamand
- * le kiosque à musique sur la Grand'Place
- * de nombreuse façades typique des Flandres
- * de nombreuses zones bocagères
- * l'ancienne route royale allant de Dunkerque à Cassel



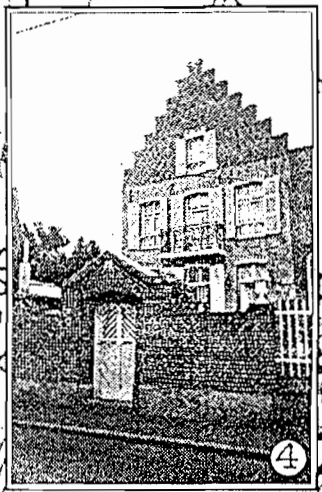
Dans le parc du musée Jeanne Devos, cette étrange pierre qui devait par ailleurs supporter un mat a été rapportée par Jeanne Devos d'une de ses innombrables promenades dans la région. On peut voir gravé sur la pierre l'étoile de Salomon.



Un grand pigeonnier est accolé au musée Jeanne Devos, qui possède par ailleurs, en dehors de sa magnifique collection amassée par la photographe, un très beau parc, où cette dernière est enterrée.



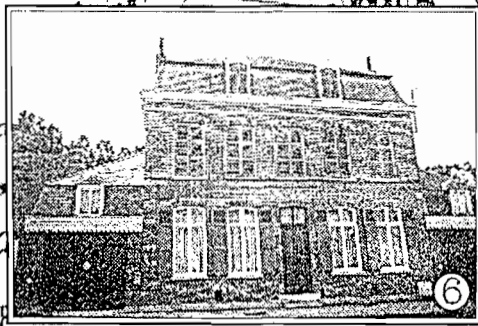
La mairie de Wormhout affiche le lion des Flandres, qui sert, par ailleurs, d'armoiries à la ville.



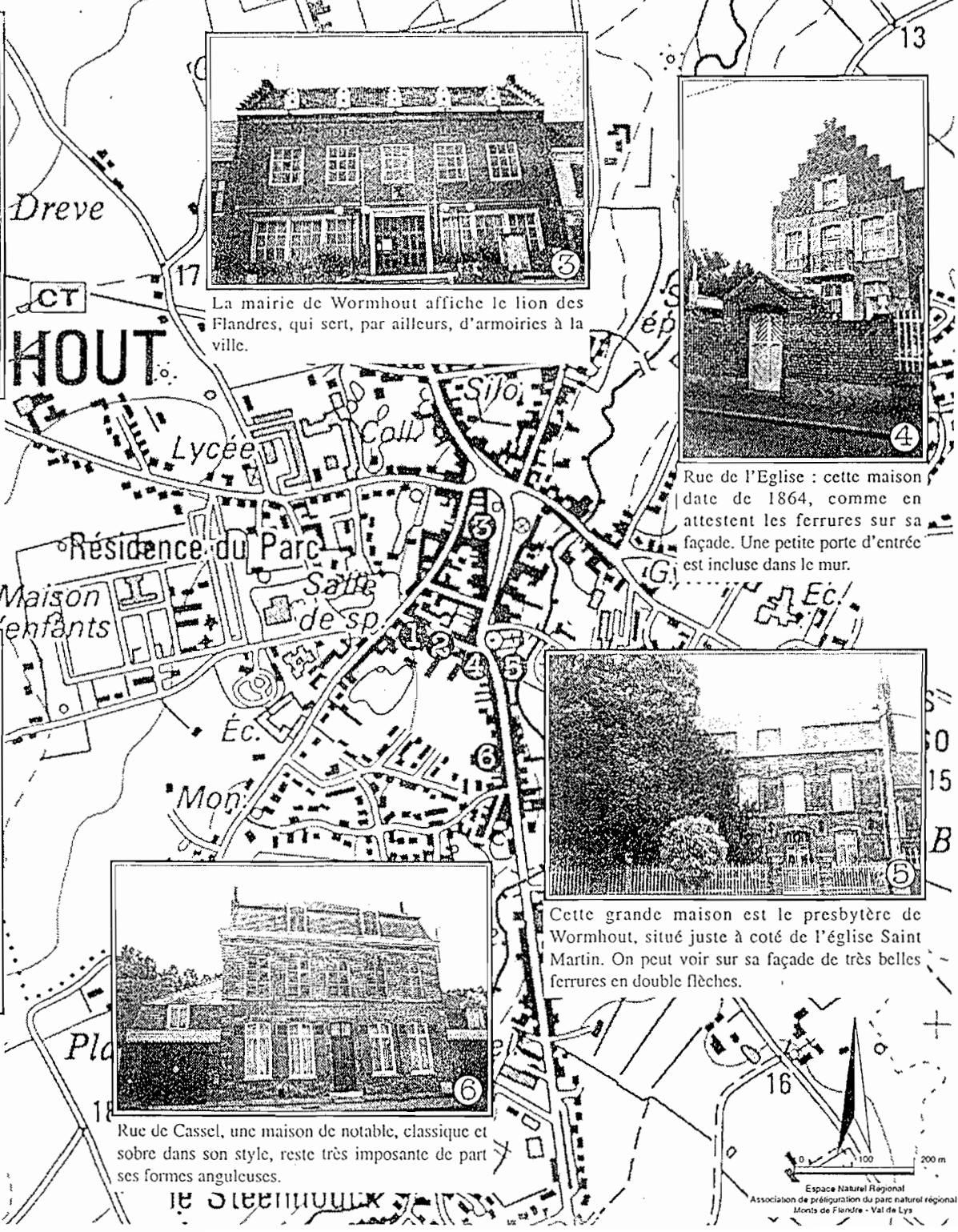
Rue de l'Eglise : cette maison date de 1864, comme en attestent les ferrures sur sa façade. Une petite porte d'entrée est incluse dans le mur.

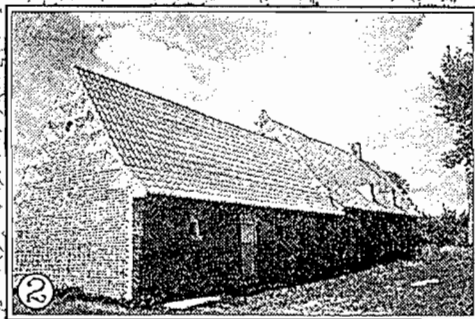


Cette grande maison est le presbytère de Wormhout, situé juste à côté de l'église Saint Martin. On peut voir sur sa façade de très belles ferrures en double flèches.

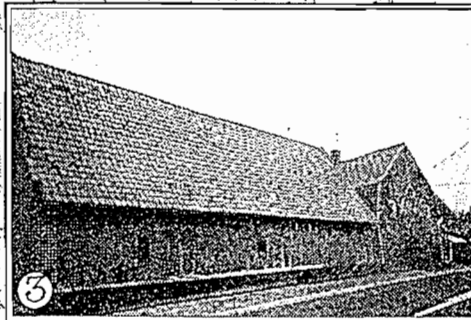


Rue de Cassel, une maison de notable, classique et sobre dans son style, reste très imposante de part ses formes anguleuses.

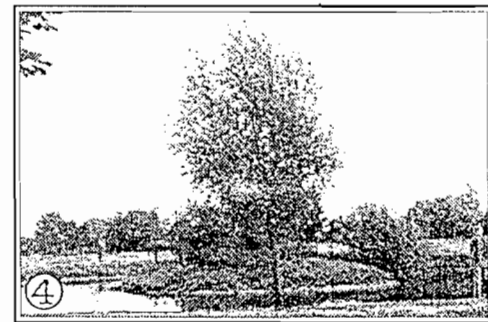




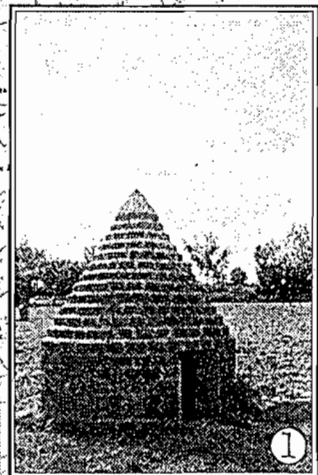
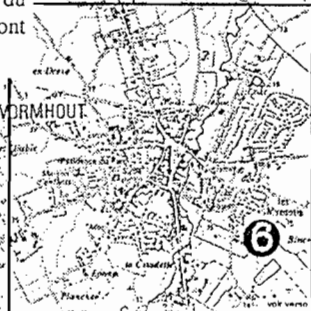
Une ancienne ferme : on peut voir l'avancée du toit. Les dessins de briques sur le pignon en font un pignon "en épis".



Le bâtiment d'une exploitation agricole, tout en long. Les colombages verticaux contrarient l'aspect général étiré de l'édifice. Celui-ci date de 1810. A noter les dessins de briques sur le pignon.



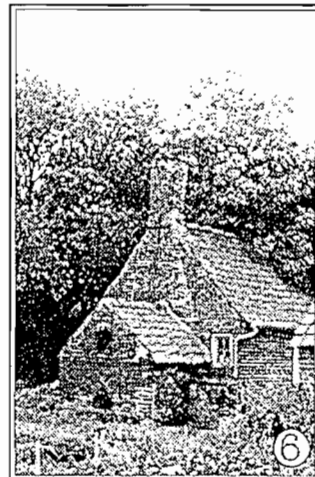
La base de loisirs : ici l'étang de pêche



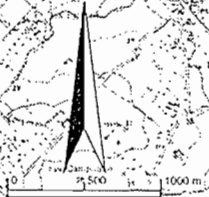
Ce petit édifice en briques maçonneries était un élément jadis courant dans les cours de ferme ; c'était une niche. Ici, un bel exemple conservé à la base de loisirs de Wormhout.



Le torchis a été remplacé par des briques ; les colombages d'orne sont toujours présents, de même que les dessins de briques sur le bas du mur.



L'arrière d'une hofstede. Ce qui semble être une petite maison rattachée au bâtiment est un four à pain, élément indispensable jadis !



Espace Naturel Régional
Association de préfiguration du parc naturel régional
Monts de Flandre - Val de Lys

La Lettre de l' Association de préfiguration du Parc naturel régional Monts de Flandre et Val de Lys

OCTOBRE 1997

É D I T O R I A L

L'association de préfiguration travaille depuis plus de 2 ans au rythme de ses programmes d'actions, de ses assemblées générales et de ses réunions de travail.

4 commissions fonctionnent depuis 1996, associant tous les membres actifs et porteurs de projets de votre territoire. Leur objectif : proposer des actions, accorder les volontés de chacun afin d'établir un projet global et équilibré, mais aussi et surtout réfléchir et préparer l'avenir de la Flandre.

Particulièrement intéressé au développement touristique de la Flandre, j'ai suivi les travaux de ces commissions qui associent les élus locaux, les associations, les compagnies consulaires et même des particuliers pour étudier, proposer lors de discussions quelques fois vives mais fructueuses.

En tant que Président de Haut de Flandre Tourisme, qui regroupe depuis 1992 l'ensemble des syndicats d'initiative et offices de tourisme sur la zone de préfiguration, ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Armentières Hazebrouck, j'ai à coeur de poursuivre avec ces femmes et ces hommes de bonne volonté cette formidable expérience de travail.

A titre d'exemple et pour convaincre ceux qui ne croient pas à de telles synergies, les réunions des groupes de travail, les échanges entre techniciens de nos différentes structures ont fait émerger cette année un beau fruit : l'Almanach du Coeur de la Flandre, qui valorise notre région et le travail de toutes nos structures.

Au delà du développement touristique, que nous souhaitons équilibré, durable et adapté à notre terroir, porteur d'un dynamisme économique, cet outil qu'est l'Association de préfiguration, doit servir notre Flandre et favoriser de nombreuses réalisations : protéger et valoriser le patrimoine, soutenir le développement agricole et économique en tenant compte des équilibres naturels.

Par l'efficacité de ces groupes ouverts et actifs pour nos projets, notre Association est l'outil nécessaire et indispensable pour un véritable développement local flamand.

Jean Salomé
Président de Haut de
Flandre Tourisme,
Membre du Bureau



SOURCES :
Affaire ENR - Janvier 1997
Universomat - © GISD Centre 1997

MONTS DE FLANDRE ET VAL DE LYS